Quatre-vingt-deuxième année. — N° 281. Le Numéro : 12 francs. Mercredi 29 Novembre 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 12088).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste des candidats admis à subir les épreuves d'admission du premier concours d'entrée à l'école nationale d'administration du 2 octobre 1950 (p. 12088).

INFORMATION

Décret du 27 novembre 1950 portant transfert et dévolution des biens d'une entreprise de presse (p. 12088).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décrets du 21 novembre 1950 modifiant et complétant de précédents décrets infligeant des blâmes à des administrateurs et administrateurs adjoints (services civils de l'Indochine) (p. 12088).

Ministère de la justice.

Arrêté portant affectation d'un membre à la troisième section de la commission supérieure de cassation des dommages de guerre (p. 12088).

Arrêtés portant promotion, nominations, réintégration, mutations, mise en disponibilité, admissions à la retraite, acceptations de démission, licenciement et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire et greffiers) (p. 12089).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 50-1459 du 25 novembre 1950 relatif à l'application, à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers (p. 12089).

Décret du 25 novembre 1950 portant désignation du consul de France à Séoul (p. 12090).

Décret du 25 novembre 1950 relatif à la mise hors cadres d'un contrôleur civil (p. 12090).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 50-1460 du 25 novembre 1950 portant relèvement des indemnités attribuées aux rapporteurs près la commission centrale de sécurité (p. 12090).

Décret du 25 novembre 1950 portant reconnaissance d'utilité publique d'une association (p. 12090).

Décret du 25 novembre 1950 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (p. 12090).

Décret du 25 novembre 1950 autorisant les travaux à entreprendre par la commune de Fauville-en-Caux (Seine-Inférieure) en vue de l'agrandissement du cimetière communal (p. 12090).

Décret du 25 novembre 1950 portant promotion d'un conseiller de préfecture (p. 12090).

Arrêté du 10 novembre 1950 autorisant la ville de Paris à céder à l'amiable, à la société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Foyer du fonctionnaire, un terrain lui appartenant (p. 12090).

Arrêtés du 14 novembre 1950 portant remises de débets (p. 12091).

Arrêté du 24 novembre 1950 portant dissolution d'une association étrangère (p. 12091).

Arrêtés portant nominations (personnel du cadre des préfectures) (rectificatif) (p. 12091).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 8 novembre 1950 portant attribution de la médaille de l'aéronautique à titre posthume (p. 12091).

Décret n° 50-1461 du 25 novembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions d'accès à la classe exceptionnelle des chefs de service administratif des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 12091).

Décret du 25 novembre 1950 portant approbation d'une élection à l'académie de marine (p. 12092).

Décrets du 25 novembre 1950 portant promotions et nominations (armée de terre, active et réserve) (p. 12092).

Décrets du 25 novembre 1950 portant promotions, nominations, acceptations de démission (armée de mer, active) (p. 12098).

Décret n° 50-1462 du 28 novembre 1950 portant extension et adaptation aux militaires de carrière servant au Maroc des dispositions du décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949 (p. 12099).

Décret n° 50-1463 du 28 novembre 1950 portant extension et adaptation aux militaires de carrière servant en Tunisie des dispositions du décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949 (p. 12099).

Arrêté du 1er juillet 1950 portant remise de débet (p. 12100).

Arrêtés portant mises « hors cadres » d'officiers (armée de terre, active) (p. 12100).

Décision portant nomination au grade d'aspirant (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 12100).

Tableau supplémentaire d'avancement du corps des ingénieurs militaires de l'air pour l'année 1950 (p. 12100).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 50-1464 du 25 novembre 1950 exonérant de la taxe intérieure de consommation prévue à l'article 265 du code des douanes le pétrole lampant et le gas oil destinés à la fabrication de certains produits chimiques de synthèse (p. 12101).

Décret n° 50-1465 du 25 novembre 1950 relatif aux honoraires alloués pour la direction des travaux d'architecture exécutés pour le compte de l'Etat (ministère des finances) (p. 12102).

Arrêté du 14 novembre 1950 portant affectation provisoire au ministère du budget de locaux dépendant du tribunal cantonal de Hochfelden (Bas-Rhin) (p. 12102).

Arrêté du 24 novembre 1950 portant application de l'article 7 du code des douanes (p. 12102).

Arrêté du 24 novembre 1950 fixant les taux de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées, applicable aux tabacs et allumettes importés dans le département de la Guyane (p. 12103).

Arrêté du 25 novembre 1950 fixant les attributions des bureaux de finances des zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex (p. 12103).

Arrêté portant nominations d'ingénieurs élèves à l'école d'application des manufactures de l'Etat (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes) (p. 12103).

Arrêté portant détachement (services extérieurs du Trésor) (p. 12103).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 25 novembre 1950 portant nomination et admission à la retraite de professeurs (p. 12104).

Arrêtés du 8 novembre 1950 portant remises de débets (p. 12104).

Arrêté du 21 novembre 1950 portant convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 12104).

Arrêtés conférant le titre de docteur *honoris causa* et rectificatif (p. 12104).

Arrêtés portant nominations, réintégration, détachement, mises en disponibilité et rectificatifs:

Administration générale (p. 12104).

Bibliothécaires (p. 12105).

Enseignement supérieur (p. 12105).

Enseignement du premier degré (p. 12105).

Musées de France (p. 12105).

Arrêté complétant la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur établie par l'arrêté du 10 juillet 1950 (faculté des sciences) (p. 12105).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 25 novembre 1950 autorisant une prise de participation du port autonome du Havre au capital constitutif de la Société des transports pétroliers par pipe-line (p. 12103).

Décret du 25 novembre 1950 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées (p. 12103).

Arrêté du 21 novembre 1950 approuvant un avenant au cahier des charges annexé au décret du 2 juillet 1932 réglementant la concession d'outillage public accordée à la chambre de commerce de Perpignan au port de Port-Vendres (p. 12104).

Arrêté portant réintégration (travaux publics de l'Etat) (p. 12104).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés portant titularisation, nominations, attribution de bonification d'ancienneté pour services militaires et rectificatif:

Ecole nationale supérieure des mines de Paris (p. 12105).

Instruments de mesure (p. 12105).

Mines (p. 12105).

Arrêtés portant acceptation de démission et admission d'élèves titulaires à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (p. 12106).

Liste de candidats admis en qualité d'élèves titulaires à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (rectificatif) (p. 12106).

Liste des élèves de la promotion 1948-1950 de l'école pratique des mines de Thionville ayant obtenu le diplôme d'ancien élève de cette école (p. 12106).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 25 novembre 1950 tendant à distraire du régime forestier deux parcelles dépendant de la forêt sectionale d'El-Merdj (p. 12100).

Décret du 25 novembre 1950 portant ouverture de concours pour le recrutement de huit chefs de pratique de l'école d'agriculture (p. 12100).

Décret du 28 novembre 1950 portant nomination d'ingénieurs en chef du génie rural (p. 12100).

Arrêté du 20 novembre 1950 relatif aux comptes définitifs de gestion des organismes corporatifs agricoles dissous de l'Orne (p. 12101).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 12101).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 50-1466 du 25 novembre 1950 portant modification de l'article 339 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies (p. 12106).

Décret du 25 novembre 1950 portant approbation des arrêtés nos 19 HC et 38 HC des 17 mars et 19 mai 1950 du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des Nouvelles-Hébrides (exercice 1950) (p. 12106).

Décret du 25 novembre 1950 approuvant une délibération n° 50-30 du 8 septembre 1950 du conseil général des Comores modifiant la taxe d'importation (p. 12106).

Décret du 25 novembre 1950 portant promotion dans le corps de l'inspection de la France d'outre-mer (p. 12107).

Décret du 25 novembre 1950 portant reclassement d'un administrateur adjoint des colonies (p. 12107).

Décret n° 50-1467 du 27 novembre 1950 portant création d'une académie d'Afrique occidentale française (p. 12107).

Décret du 27 novembre 1950 approuvant la délibération de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances n° 336 du 30 août 1950 modifiant le tarif fiscal d'entrée (p. 12107).

Décret du 27 novembre 1950 approuvant la délibération de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances n° 321 du 29 août 1950 modifiant le tarif fiscal de sortie (p. 12107).

Décret du 27 novembre 1950 approuvant la délibération n° 322 du 29 août 1950 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant la nomenclature des taxes d'importation (p. 12107).

Décret n° 50-1394 relatif au conditionnement des miels originaires des territoires d'outre-mer (rectificatif) (p. 12108).

Arrêtés portant nomination et admission à la retraite (inspection des chasses et de la protection de la faune outre-mer et transmissions) (p. 12108).

Décisions portant maintien temporaire en activité et mise en congé de longue durée (administration générale d'outre-mer) (p. 12108).

Tableau d'avancement de l'année 1950 du personnel de l'inspection des chasses et de la protection de la faune outre-mer (p. 12108).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 29 septembre 1950 fixant les modalités de versement à l'Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des cotisations de sécurité sociale dues par les fonctionnaires visés par le décret n° 49-1039 du 1er août 1949 (p. 12108).

Arrêté du 18 novembre 1950 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une caisse de retraites (p. 12108).

Arrêtés du 23 novembre 1950 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 12108).

Tableau d'avancement d'échelon, pour l'année 1950, des contrôleurs généraux adjoints de la sécurité sociale (ancien statut) et *arrêté* portant promotion (p. 12109).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 50-1468 du 25 novembre 1950 modifiant le décret n° 49-1225 du 28 août 1949 portant statut des personnels techniciens temporaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 12109).

Décret du 25 novembre 1950 portant affectation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'un terrain dépendant du ministère de la défense nationale sis à Châlons-sur-Marne (p. 12109).

Décret du 25 novembre 1950 portant extension à la commune de Clairvaux-les-Lacs de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 12109).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 50-1469 du 16 novembre 1950 tendant à l'application à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, des corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers (p. 12110).

Arrêté portant modification de la composition du jury et de la commission technique chargés de donner un avis sur les projets présentés à l'occasion du concours ouvert en vue d'établir le modèle de la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance (p. 12110).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 22 novembre 1950 portant autorisation d'exploitation de sources d'eaux minérales (p. 12100).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 20 novembre 1950 portant ouverture de crédit d'exercice clos (p. 12109).

Arrêtés portant maintien en disponibilité et mise à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 12109).

Ministère de la marine marchande.

Décret n° 50-1470 du 25 novembre 1950 portant modification, en ce qui concerne l'esturgeon, du décret du 23 novembre 1935 réglementant la pêche dans les estuaires des espèces vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées (p. 12110).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Proclamation d'un député. — Convocations de commissions, de bureau et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 12110).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 12112).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 12112).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 12113).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de deux postes de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale (p. 12113).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis relatif à l'ouverture, pour 1950, de la session de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (p. 12113).

Restitutions anonymes au Trésor (p. 12113).

Annonces (p. 12114).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 123 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 28 novembre 1950. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 8209).

N° 80 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 28 novembre 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3043).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 65

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 28 novembre 1950 (p. 1441).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 37 et 38 (session de 1950) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu le vendredi 24 novembre 1950, à midi, S. E. le Sirdar Muhammad Nawaz Khan, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pakistan en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Liste des candidats admis à subir les épreuves d'admission du premier concours d'entrée à l'école nationale d'administration du 2 octobre 1950.

Alègre de La Soujeole (Henri).
Andreani (Jacques).
Antoine (Serge).
Aurillac (Michel).
Auze (Mlle) (Micheline).
Bansillon (Denys).
Bavelier (Alain).
Berthe (Jean).
Besson (Jean).
Bianchi (Dominique).
Blanc (Laurent).
Boidevaix (Serge).
Boissard (Jean).
Bonin (Georges).
De La Borie de La Batut (Géraud).
Braibant (Guy).
Brajoux (Paul).
Brelaz (Maurice).
Burgard (Jean-Jacques).
Caradet (Maurice).
Chartier (Yves).
Chatillon (Dominique).
Colombier (Henri).
Combaut (Robert).
Contamine (Claude).
Cortesse (Pierre).
Costa (Emile).
Coton (Denis).
Daumard (Jacques).
Delaporte (Etienne).
Demaret (Michel).
Dort (Bernard).
Ducamin (Benard).
Ducher (Gérard).
Ducher (Jean).
Dupont (Antoine).
Dupuigrenet-Desroussilles (Guy).
Durand (Yves).
Durin (Georges).
Dutheillet-Lamonthesie (Marcel).
Eldin (Gérard).
Farge (Jean).
Fèvre (William).
Fournier (Jacques).
De Fraguier (Emmanuel).
Fries (Jean).
Frotier de La Coste-Messelière (L.).
Geysse (Mlle) (Norma).
Giscard d'Estaing (Jacques).
Guérin (Philippe).
Guibal (Richard).
Guillabert (Pierre).
Guillaume (Pierre).
Guillaume (René).
Jouanlanne (Maurice).
Lacarrère (Jacques).
Lacombe (Georges).
Lalloz (Xavier).
Lamberigts (Guy).
Languepin (Claude).
Larrera de Morel (Bertrand).
Mangenot (Michel).
Marandet (Philippe).
Marchi (Simon).
Masson (Gilbert).
Mayer (Pierre).
Merot (Jacques).
Michaud (Georges).
Mesmin (Georges).
Montousse (Louis).
Moreau (Jacques).
Moreaux (Claude).
Moureau (Bernard).
Mouton (Jean).
Pagniez (Yves).
Pandraud (Robert).
Penhouet (Georges).
Perot (Gilbert).
Perret (Alain).
Perrin (Guy).
De Perthuis de Laillevault (Jacques).
Poitrineau (Christian).
Pouget (Jean).
Prain (Roger).
Du Pré de Saint-Maur (Jean).
Pujol (Roger).
Questiaux (Paul).
Raymondaud (Roger).
Raynaud (Jean).
Renard (François).
Reny (Jacques).
Robert (Jean).
Recaive (Pierre).
Roche (Jacques).
Ronze (Jacques).
Roques (Pierre).
Rouge (Michel).
Sallebert (Paul).
Salomon (Jean-Pierre).
Sananes (Henri).
Sauvage (Michel).
Schmeltz (Guy).
Schneider (Henry).
Seux (Mlle) (Suzanne).
Simonnet (François).
Souliman (Marc).
Thiaville (Charles).
Thomas (René).
Vidal (Guy).

INFORMATION

Décret du 27 novembre 1950 portant transfert et dévolution des biens d'une entreprise de presse.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'information,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information, notamment ses articles 3 et 5,

Décrète:

Art. 1er. — Il est fait application des dispositions de l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 susvisée à la Société anonyme du *Journal des Débats*, société anonyme au capital de 2.500.000 F, dont le siège social est à Paris, 17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, et inscrite au registre du commerce de la Seine sous le n° 93892.

Art. 2. — Le ministre de l'information est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'information,

ALBERT GAZIER.

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 21 novembre 1950 modifiant et complétant le décret du 28 février 1950 infligeant un blâme à un administrateur des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 21 novembre 1950, est rapporté l'article 2 du décret du 28 février 1950 modifiant la sanction infligée à M. Garry (Robert-François-Joseph), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine.

M. Garry ne peut prétendre à aucune indemnité ou rappel de traitement pour la période du 19 mars 1947 au 18 mars 1948 inclus.

Décret du 21 novembre 1950 modifiant et complétant le décret du 28 février 1950 infligeant un blâme à un administrateur des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 21 novembre 1950, est rapporté l'article 2 du décret du 28 février 1950 modifiant la sanction infligée à M. Biscons-Rilay (Bertrand-Paul-François), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine.

M. Biscons-Rilay ne peut prétendre à aucune indemnité ou rappel de traitement pour la période du 6 janvier 1947 au 5 janvier 1948 inclus.

Décret du 21 novembre 1950 modifiant et complétant le décret du 28 février 1950 infligeant un blâme à un administrateur adjoint des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 21 novembre 1950, est rapporté l'article 2 du décret du 28 février 1950 modifiant la sanction prise à l'encontre de M. Piraud (Henri-Michel), administrateur adjoint de 1re classe des services civils de l'Indochine.

M. Piraud ne peut prétendre à aucune indemnité ou rappel de traitement pour la période du 16 décembre 1947 au 15 décembre 1948 inclus.

Décret du 21 novembre 1950 modifiant et complétant le décret du 28 février 1950 infligeant un blâme à un administrateur adjoint des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 21 novembre 1950, est rapporté l'article 2 du décret du 28 février 1950 modifiant la sanction infligée à M. Liacre (Yves-Jean-Albert), administrateur adjoint de 2e classe des services civils de l'Indochine.

M. Liacre ne peut prétendre à aucune indemnité ou rappel de traitement.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Commission supérieure de cassation des dommages de guerre.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

Vu le décret n° 46-2961 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique et relatif au fonctionnement des commissions de contrôle et des juridictions créées par la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

Vu l'arrêté interministériel du 30 avril 1947 portant nomination et affectation des membres de la commission supérieure de cassation des dommages de guerre;

Vu l'arrêté interministériel du 4 mars 1949 modifiant l'arrêté précité,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Desfougères, conseiller d'Etat, membre suppléant de la 5e section de la commission supérieure de cassation des dommages de guerre, est affecté à la 3e section de ladite commission supérieure, en remplacement de M. Parmentier.

Art. 2. — M. Parmentier, conseiller maître à la cour des comptes, membre suppléant de la 3e section de la commission supérieure de cassation des dommages de guerre, est affecté à la 5e section, en remplacement de M. Desfougères.

Fait à Paris, le 24 octobre 1950.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JACQUES DONSEDIEU DE VABRES.

Pour le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BORDAZ.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 22 novembre 1950, il est mis fin, sur sa demande, au service du docteur Thouvenel (André), en qualité de médecin des prisons de Fresnes.

Par arrêté du 23 novembre 1950:

Est nommé, par nécessité de service, surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Bourgoin, M. Pardon (Henri), surveillant chef (3e classe) de la prison Montluc à Lyon.

Est promu surveillant chef (2e classe) de la prison Montluc à Lyon, M. Mathevon (Marcel), surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Bourgoin.

Par arrêté du 23 novembre 1950, les surveillants auxiliaires dont les noms suivent sont nommés surveillants stagiaires:

A la prison de Saint-Pierre-de-la-Réunion: MM. Boisvilliers (Noé-Olivier), Hoarau (Raymond-Léonecque), Hoareau (Louis-Marcel), surveillants auxiliaires à la prison de Saint-Pierre-de-la-Réunion.

A la prison de Saint-Denis-de-la-Réunion: M. Annette (Aurélien), surveillant auxiliaire à la prison de Saint-Denis-de-la-Réunion.

Par arrêté du 23 novembre 1950, sont désignés en qualité d'aumonier:

De la maison d'arrêt de Digne: M. l'abbé Arnaud (Paul), en remplacement de M. l'abbé Lunet, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Fontainebleau: M. l'abbé Barthel (Jean), en remplacement de l'abbé Polisse, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Vannes: M. l'abbé Richard (Louis), en remplacement de M. l'abbé Roudin, démissionnaire.

Par arrêté du 23 novembre 1950, est muté, par nécessité de service, en la même qualité:

Au centre pénitentiaire Ney à Toul: M. Leclerc (Yves), surveillant (4e classe) à la maison centrale de Clairvaux.

Par arrêté du 24 novembre 1950:

Est muté par nécessité de service, en la même qualité:

Au centre pénitentiaire Ney à Toul: M. Ressot (Jean), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de Montluçon.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison d'arrêt d'Epinal: M. Rohr (Albert), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de la Vierge, à Epinal.

A la maison d'arrêt de Troyes: M. Philippon (Robert), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Poissy.

Au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis: M. Tablon (Pierre), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Cayenne.

Aux prisons de Fresnes:

M. Bontemps (Pierre), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire du Vigeant.

M. Blot (Maurice), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Loos.

Au centre pénitentiaire du Vigeant: M. Rose (Raymond), surveillant (3e classe) aux prisons de Fresnes.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 25 octobre 1950 en tant qu'elle mute, sur sa demande, aux prisons de Fresnes:

M. Gauthier (Maurice), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Montauban.

Est placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité:

Mme Sturm (Marie), surveillante (4e classe) à la maison centrale d'Haguenau.

Est licenciée:

Mlle Karlik (Gisèle), éducatrice stagiaire à la maison centrale d'Haguenau.

Par arrêté du 24 novembre 1950:

Est réintégré en qualité de surveillant (4e classe):

Au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis: M. Nodinot (Jacques), placé sur sa demande en position de disponibilité par arrêté du 23 août 1950.

Sont acceptées les démissions de:

M. Gehres (Isidore), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Strasbourg, déplacé d'office à la maison centrale de Clairvaux par arrêté du 12 octobre 1950 et non installé.

M. Le Gal (Marcel), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.

Greffiers.

Par arrêté du 21 novembre 1950, M. Bonnet (Charles), greffier au tribunal de première instance de Charleville, est nommé greffier au tribunal de première instance de Nancy, en remplacement de Mme Lelièvre, décédée.

Par arrêté du 21 novembre 1950, M. Besse (Amédée), greffier au tribunal de première instance de Nontron (Dordogne), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er décembre 1950.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 50-1459 du 25 novembre 1950 relatif à l'application, à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret n° 49-753 du 8 juin 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers;

Vu l'article 67, premier alinéa, de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier;

Vu le décret n° 50-1168 du 22 septembre 1950 portant application au ministère des affaires étrangères du plan d'économies prévu par l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Sont réalisées, à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, les suppressions et créations d'emplois ci-après indiquées:

EMPLOIS SUPPRIMÉS	EMPLOIS CRÉÉS
A compter du 1er janvier 1950.	*A compter du 1er janvier 1950.*
29 emplois de gardiens de bureau, concierges et courriers-facteurs.	9 emplois d'hommes d'équipe de 1re catégorie.
18 emplois d'auxiliaires de service.	18 emplois d'hommes d'équipe de 2e catégorie.
6 emplois d'hommes d'équipe.	21 emplois d'agents de service.
4 emplois d'huissiers de ministre.	2 emplois de brigadiers.
	2 emplois de brigadiers-chefs.
A compter du 1er janvier 1951.	1 emploi de chef surveillant.
3 emplois d'agents de service.	4 emplois d'huissiers de cabinet.

Art. 2. — Il est créé, à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, un corps d'hommes d'équipe comprenant deux catégories.

Art. 3. — L'effectif total du corps d'hommes d'équipe est fixé à vingt-sept emplois répartis comme suit:

Neuf hommes d'équipe de 1re catégorie; dix-huit hommes d'équipe de 2e catégorie.

Art. 4. — Il est créé, à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, un corps d'agents du service intérieur comprenant les emplois suivants:

Agent de service; brigadier; brigadier-chef; chef surveillant.

Art. 5. — L'effectif total du corps d'agents du service intérieur est fixé à trente-deux emplois répartis ainsi qu'il suit:

Vingt et un agents de service (1); six brigadiers; trois brigadiers-chefs; deux chefs surveillants.

Art. 6. — Il est créé, à l'administation centrale du ministère des affaires étrangères, un corps d'huissiers comprenant les emplois suivants:

Huissier de direction; huissier de cabinet; huissier-chef.

Art. 7. — L'effectif total du corps d'huissiers est fixé à vingt emplois répartis ainsi qu'il suit:

Quinze huissiers de direction; quatre huissiers de cabinet; un huissier-chef.

Art. 8. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

(1) Cet effectif est ramené à dix-huit à compter du 1er janvier 1951.

Décret du 25 novembre 1950 portant désignation du consul de France à Séoul.

Par décret en date du 25 novembre 1950, M. Brionval (Henri-Léon-Marie), secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe au consulat de France à Longtchéou, est chargé du consulat de France à Séoul, en remplacement de M. Costilhes.

Décret du 25 novembre 1950 relatif à la mise hors cadres d'un contrôleur civil.

Par décret en date du 25 novembre 1950, est prorogée pour une deuxième et dernière période de trois ans, à compter du 26 novembre 1950, la mise hors cadres de M. Massonaud (Adrien), contrôleur civil de 2e classe, pour servir dans une entreprise privée.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 50-1460 du 25 novembre 1950 portant relèvement des indemnités attribuées aux rapporteurs près la commission centrale de sécurité.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'ordonnance du 22 juin 1944;

Vu le décret validé du 7 février 1941 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments ou locaux recevant du public, et notamment l'article 262 instituant une commission centrale de sécurité;

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 47-595 du 4 avril 1947 portant relèvement des indemnités attribuées aux rapporteurs près la commission centrale de sécurité,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est attribué aux rapporteurs près la commission centrale de sécurité une indemnité qui ne pourra dépasser 1.000 F par affaire traitée, sans que la dépense unitaire moyenne excède 600 F pour chaque affaire, ni que chaque rapporteur puisse recevoir au total plus de 3.000 F par mois.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet à compter du 1er avril 1950 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 25 novembre 1950 portant reconnaissance d'utilité publique d'une association.

Par décret en date du 25 novembre 1950, l'association dite Fédération des associations de marins et de marins anciens combattants, dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Décret du 25 novembre 1950 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 25 novembre 1950, sont approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Société amicale de secours des anciens élèves de l'école polytechnique, dont le siège est à Paris.

Décret du 25 novembre 1950 autorisant les travaux à entreprendre par la commune de Fauville-en-Caux (Seine-Inférieure) en vue de l'agrandissement du cimetière communal.

Par décret en date du 25 novembre 1950, ont été autorisés les travaux à entreprendre par la commune de Fauville-en-Caux (Seine-Inférieure) en vue de l'agrandissement du cimetière communal sur les terrains sis sur le territoire de la commune, d'une superficie de 52 ares 11 centiares figurant au nouveau cadastre sous le n° 173 de la section D, tels qu'ils sont représentés par une teinte rouge sur le plan approuvé.

Cette autorisation est accordée sous les réserves formulées par le géologue et les commissions sanitaires locales et confirmées par le conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Décret du 25 novembre 1950 portant promotion d'un conseiller de préfecture.

Par décret en date du 25 novembre 1950, M. Voisin (Pierre), conseiller de 2e classe au conseil de préfecture de Clermont-Ferrand, est élevé à la 1re classe de son grade.

Cession par la ville de Paris à une société anonyme d'habitations à loyer modéré d'un terrain lui appartenant.

Par arrêté en date du 10 novembre 1950, la ville de Paris est autorisée à céder à l'amiable à la société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Foyer du Fonctionnaire, un terrain lui appartenant sis à Paris (16e), 2, rue Lecomte-du-Nouy.

La cession aura lieu dans les conditions prévues par la convention intervenue entre les parties en cause et conformément à la réglementation en vigueur.

En aucun cas, la ville de Paris ne pourra consentir à la cession, à un prix inférieur à celui fixé par l'administration des domaines, l'évaluation de cette administration ne devant pas remonter à plus de trois mois.

La présente autorisation sera considérée comme nulle et non avenue si la cession dont il s'agit n'est pas réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Remises de débets.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 14 novembre 1950, sous réserve du versement d'une somme de 30.000 F, il a été fait remise gracieuse à Mme Benoist, veuve du gardien de la paix Nicolle, de la somme dont elle était redevable envers le Trésor public pour trop-perçu au titre des prestations familiales du 1er juillet 1945 au 31 mai 1948.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 14 novembre 1950, sous réserve du versement d'une somme de 18.000 F, il a été fait remise gracieuse à M. Martin, brigadier de police au commissariat d'Ermont, de la somme de 36.454 F dont il était redevable envers le Trésor public.

Dissolution d'une association étrangère.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret-loi du 12 avril 1939 relatif à la constitution des associations étrangères, modifié par le décret du 1er septembre 1939;

Vu le décret du 1er juin 1939;

Vu la loi du 27 juillet 1940 sur la forme des actes administratifs individuels, provisoirement applicable;

Vu les arrêtés des 12 et 13 février 1948, 12 mai 1948, 24 décembre 1948 et 16 avril 1949 portant autorisation de clubs sportifs adhérant à l'Union polonaise de football en France (P. Z. P. N.);

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Est refusé à l'association étrangère dite: Union polonaise de football en France (P. Z. P. N.), dont le siège central est à Lens, 1, rue de Varsovie, l'autorisation qu'elle a sollicitée.

Art. 2. — Sont rapportés les arrêtés susvisés portant autorisation des clubs suivants adhérant à cet organisme: Olympia, à Avion; Pogon, à Marles-les-Mines; Rapid, à Bruay; Rapid, à Rouvres; Association sportive Pologne, à Paris.

Art. 3. — Est constatée la nullité des différents clubs ci-après énumérés que ladite association fédère sur le territoire national:

Loire.

Club sportif Gdynia, à Chambon-Feugerolles.
Nysa, club sportif polonais de Saint-Etienne.

Nord.

Wartha, de Saint-Wast-lès-Valenciennes.
Pogon Sabatier, à Bruay-sur-Escaut.
Club sportif, à Pecquencourt.
Club sportif Naprzod, à Montigny-en-Ostrevent.
Club Rapid d'Escaudain.

Pas-de-Calais.

Association sportive Huragan, à Labourse.
Wartha, à Hulluch.
Polonia d'Harnes.
A. S. Olympia, à Haillicourt.
Athletic Ruch, à Carvin.
Club sportif Viktoria, à Barlin.
Club sportif l'Etoile, à Auchy-lès-Mines.
A. S. sportive Baltyk, à Billy-Montigny.
Odra, à Méricourt-sous-Lens.
Wisla, à Sallaumines.
Il-Ilel-Thivencelles, à Thivencelles.
A. S. sportive Eclair, à Calonne-Ricouart.
A. S. Urania, à Nœux-les-Mines.

Saône-et-Loire.

Wisla, à Montceau-les-Mines.

Meuse

Odra, à Bouligny.

Meurthe-et-Moselle.

Nisa, à Piennes.
Orzel, à la Mourrière.
Nisa, à Joudreville.
Notec, à Tucquegneux.
Wisla, à Pont-à-Mousson.

Moselle.

Wiktoria, à Faulquemont.
Polonia, à Merlebach.
Rapid, à Moyeuvre.
Warta, à Creutzwald.

Aveyron.

U. S. Polonia, à Cransac-Aubin.

Savoie.

Club sportif uginois dit Slask, à Ugine.

Deux-Sèvres.

Association sportive polonaise, à Niort.

Tarn.

Union sportive bruyéroise, à Bruyères par Blaye-les-Mines.
Polonia de Bruyères par Blaye-les-Mines.
Gwiasda, à Cagnac-les-Mines.

Vendée.

Club sportif, à Faymoreau-les-Mines.

Art. 4. — Les dirigeants des associations dissoutes doivent procéder à la liquidation des biens dans le délai d'un mois à dater de la notification de la présente décision.

Art. 5. — Le préfet du Pas-de-Calais et les préfets des départements sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 novembre 1950.

HENRI QUEUILLE.

Personnel du cadre des préfectures.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 novembre 1950:

Page 11823, 1re colonne, à la préfecture de l'Aisne, lire: « Arsène Delamon », au lieu de: « Ardène Delamon »; à la préfecture du Calvados, lire: « Angelo Zaghet », au lieu de: « Angelo Zachet »; 2e colonne, à la préfecture de la Loire-Inférieure, lire: « Mlles Odette Fandeux, Georgette Rocher », au lieu de: « Mlle Odette Fandeux, Rocher ».

Page 11824, 1re colonne, à la préfecture de la Loire-Inférieure, lire: « Mlle Simone Billault », au lieu de: « Mlle Simone Billaut »; à la préfecture de Maine-et-Loire, lire: « Mlle Andrée Gallard », au lieu de: « Mlle Andrée Gaillard »; à la préfecture de Saône-et-Loire, lire: « M. Laurent Boj », au lieu de: « M. Laurant Boj ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 8 novembre 1950 portant attribution de la Médaille de l'aéronautique à titre posthume.

Par décret en date du 8 novembre 1950, est décoré de la Médaille de l'aéronautique à titre posthume:

M. Blanchard (Simon-Jean-Bernard), commandant, cadre navigant, inspection générale de l'armée de l'air. Blessé mortellement en service aérien commandé, le 11 octobre 1950. 2.575 heures de vol. Officier de la Légion d'honneur. Croix de guerre 1939-1945.

Décret n° 50-1461 du 25 novembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions d'accès à la classe exceptionnelle des chefs de service administratif des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 1er décembre 1937 portant statut du personnel administratif des établissements du ministère de l'air;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites et en particulier son article 5;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La classe exceptionnelle du grade de chef de service administratif des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) comprend deux échelons.

La durée moyenne du temps passé dans le 1er échelon est de deux ans.

Cette durée peut être réduite, dans les conditions prévues par le décret n° 49-1157 du 18 août 1949, sans pouvoir être inférieure à dix-huit mois.

Art. 2. — Peuvent seuls être promus au 1er échelon de la classe exceptionnelle les chefs de service administratif comptant au moins trois ans à l'échelon normal le plus élevé de leur grade.

Toutefois, à titre transitoire, peuvent bénéficier de cette promotion, les chefs de service administratif de 1re classe comptant à la date de publication du présent décret trente ans de service valables et validables pour la retraite, dont une année dans la 1re classe de leur grade.

Art. 3. — Les nominations à la classe exceptionnelle sont prononcées exclusivement au choix, par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 25 novembre 1950 portant approbation d'une élection à l'académie de marine.

Par décret en date du 25 novembre 1950, est approuvée l'élection intervenue le 13 octobre 1950 de M. Le Danois, en qualité de membre titulaire de la section économique de l'académie de marine.

Décret du 25 novembre 1950 portant promotion d'officiers en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (armée de terre, active).

Par décret en date du 25 novembre 1950, sont promus, à titre définitif, à l'ancienneté, hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps, ci-après désignés:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les capitaines:

Royne (Georges-Marie). — Général comandant la subdivision de Bordeaux.
Jeandel (Max-François). — Général commandant la subdivision de Paris.
Viffry (Jean). — Général commandant la subdivision de Marseille.
Carette (Robert-Albert-Hilaire). — Général commandant la subdivision de Marseille.
Loisson de Guinaumont (Marie-Stéphen-Joseph). — Général commandant la subdivision de Nantes.
Venereau (Pierre-Henri). — Général commandant la subdivision de Limoges.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les lieutenants:

Douville (Pierre-Léon-Auguste). — Général commandant la subdivision de Caen.
Gallet (Luc-Louis-Clément). — Général commandant la subdivision de Marseille.
Le Roy de Boiseaumarie (Henry-Juste). — Général commandant la subdivision de Marseille.
Garin (Jean-Léon-Xavier). — Général commandant la subdivision de Toulon.
Laurent (Louis-Marius). — Général commandant la subdivision de Paris.
Bertran (Xavier-Henri-François). — Général commandant la subdivision de Marseille.
Pedoussaut (André-Joseph). — Général commandant la subdivision de Perpignan.
Véron (Paul-Jean-Charles). — Général commandant la subdivision du Mans.
Debril (Louis-Maurice). — Général commandant la subdivision de Grenoble.
Genot (André-Eugène). — Général commandant supérieur des troupes du Maroc.
Avril (Paul-René-Louis-Marie-Joseph). — Général commandant supérieur des troupes de Madagascar et dépendances.
Kremer (Lucien-Victor). — Général commandant la subdivision de Châlons-sur-Marne.
Raveau (Victor-Jacques). — Général commandant la subdivision de Paris.
Celet (Jean). — Général commandant la subdivision de Lille.
Albert (Jean-Paul-Marie-Marcel). — Général commandant la subdivision de Toulouse.
Volard (Georges-Alfred-Florent-Eugénie). — Général commandant la subdivision de Paris.
Bourge (Etienne-Pierre-Gustave). — Général commandant la 10e région militaire.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les capitaines:

Le Marois (Jacques-René-Marie-Joseph). — Colonel commandant la subdivision de Paris.
Potiron de Boisfleury (Henri-Arthur-Joseph). — Général commandant la subdivision de Nantes.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les lieutenants:

Lacroix (Raymond-Lucien). — Général commandant la subdivision de Toulon.
Thiébault (Jacques-François). — Général commandant la subdivision de Versailles.
Obrenovitch (Stévan). — Colonel commandant la subdivision d'Alger.
Bertin-Maghit (Roger-Albert). — Colonel comandant la subdivision de Lyon.
Manuel (Roger-Jacques). — Général commandant la subdivision de Versailles.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les capitaines:

Duquesne (Patrice). — Colonel commandant la subdivision de Paris.
Martigny (André-Joseph-Charles). — Colonel commandant la subdivision de Paris.
Rain (Philippe-Gabriel-Louis-Edgar). — Colonel commandant la subdivision d'Orléans.
Leidier (Pierre-Henri-Georges). — Colonel commandant la subdivision de Paris.
Cadiot (Robert-Henri-Raoul). — Colonel commandant la subdivision de Paris.
Taveau (Jean-Henri-Eugène-Marie). — Colonel commandant la subdivision de Chambéry.
Bernaudat (Jean-Georges-Pierre). — Colonel commandant la subdivision de Paris.

Le Masne (Jean-Ludovic-Marie). — Colonel commandant la subdivision de Paris.
Charbonneau (Louis-Eugène). — Colonel commandant la subdivision de Chartres.
Puigou (Alphonse-François-Guillaume-Marie). — Colonel commandant la subdivision de Paris.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les lieutenants:

Mouret (André-Ulysse-Edmond). — Colonel commandant la subdivision de Lille.
Pierot (Paul-Armand-Adrien). — Colonel commandant la subdivision de Grenoble.
Baiddon (Auguste-Henri). — Colonel commandant la subdivision de Strasbourg.

Train.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

M. le capitaine Morel (Bernard-Emile). — Général commandant la subdivision de Dijon.

Officiers français musulman d'Algérie ayant opté pour continuer à servir sous statut militaire nord-africain, marocains et tunisiens.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

M. le sous-lieutenant Yahia ben Moulay Driss. — Général commandant la division de Fès.

Génie.

ARME

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les capitaines:

Tixier (Emile-Auguste-Abel-François). — Commandant la subdivision de Paris.
Bourdrel (Emile-Théodore). — Commandant la subdivision de Metz.
Olivio (René). — Commandant la subdivision de Nancy.
Guillaume (Pierre-Paul). — Commandant la subdivision d'Angoulême.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les lieutenants:

Bon (Marcel-Eugène). — Commandant la subdivision de Dijon.
Richeux (Gustave-Henri-Pierre-Joseph). — Commandant la subdivision de Nantes.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1950.)

M. le sous-lieutenant Richert (André-Jean). — Compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes.

Service des bâtiments.

CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les lieutenants:

Pelletier (Marcel-Camille-Adrien). — Commandant la subdivision de Nancy.
Duprat (Jean-François). — Commandant la subdivision de Versailles.
Dubois (Jean-Eugène-André). — Commandant la subdivision de Paris.
Duérin (Léon-Clément). — Commandant la subdivision de Lyon.

Service du matériel.

CADRE DES ADJOINTS

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les lieutenants:

Baboriau (Raymond-Henri-François). — Commandant la subdivision de Nantes.
Bajand (Louis-Adrien). — Commandant la subdivision de Grenoble.

Transmissions.

ARME

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les lieutenants:

Richard (Elie-Louis). — Général commandant la subdivision de Laon.
Perreau (René-Léon). — Général commandant la subdivision de Paris.
Dubost (René-Pierre-Jean). — Général commandant la subdivision de Versailles.
Maujean (Pierre-Charles). — Général commandant la subdivision de Laon.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les lieutenants:

Bert (Vincent-Théophile). — Général gouverneur militaire de Lyon, commandant la 8e région à Lyon.
Sarrailh (Bernard-Edouard). — Général, commandant la 8e région militaire.
Calmettes (Fernand). — Général commandant la 5e région militaire.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les lieutenants:

Douard (Raymond-Fernand). — Direction du matériel de la 1re région militaire.
Morel (René-Michel). — Direction du matériel de la 4e région militaire.
Mercier (Jean-Ernest). — Direction du matériel de la 8e région militaire.

Intendance.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les lieutenants d'administration:

Bucheron (Pierre-Louis-Claude).
Carré (Jean-Eugène).

TROUPES COLONIALES

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Wissenmeyer (Louis). — C. A. R. n° 1.

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Grisot (André-Gaston). — C. A. R. n° 3.
Jubin (Jean-Louis-Célestin). — Commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis.

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Buffet (André-Claude-Pierre). — Conducteur des travaux, C. A. R. n° 1.

Décret du 25 novembre 1950 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 25 novembre 1950, sont promus au grade de lieutenant de réserve aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

MM. les sous-lieutenants:

Infanterie.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

Foucart (René - Louis - André), 25 septembre 1949.
Langlois (René - Louis - Joseph), 1er août 1948.

Subdivision d'Orléans.

Beffara (René-Félix), 13 février 1949.
Gatignon (André-Maurice), 25 juin 1950.

Subdivision de Paris.

Alexandre (Maurice - Antoine), 1er octobre 1949.
Clerc (Charles - Alfred - Louis), 1er août 1948.
Fumel (Roger-René), 19 septembre 1950.
Grivaz (Jean-Félix), 1er juin 1946.
Léonard (Pierre-Eusèbe), 20 septembre 1950.
Osdoit (Jean-Auguste), 16 octobre 1950.
Santini (Joseph-Jean), 14 juin 1948.

Subdivision de Versailles.

Baheux (Adolphe - Gaston - Germain), 25 décembre 1947.
Lorinquer (François-Marie), 2 décembre 1948.
Van-Camberg (Marcel), 1er juin 1949.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Boniface (Henri-Emile), 1er août 1948.
Carpentier (Charles-Chéri), 1er juin 1946.
Hennebert (Lucien - André - Léopold), 28 novembre 1949.

Subdivision d'Arras.

Cadet (Fernand-Félix-Jules), 2 mai 1948.
Langlet (Robert - Jean-Maurice), 1er juin 1946.

Subdivision de Lille.

Alard (Alexandre-Marie), 18 mai 1949.
Bisiaux (Gilbert), 25 juin 1950.
Bony (Pierre - Henri-Alexandre), 1er juin 1946.
Catel (André-Gustave), 1er juin 1946.
Duyck (Raymond), 2 mai 1948.
Lesavre (Ambroise-Désiré), 5 novembre 1949.
Malfait (Arthur), 25 juin 1949.
Thieffry (Gaston-Louis), 1er août 1948.

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Levieuge (James-Edgard-André), 1er juin 1946.

Subdivision du Mans.

Beauche (André-Auguste), 25 décembre 1947.

Subdivision de Nantes.

Fournier (Alphonse - Maximin-Henri-Edouard), 13 février 1949.
Thomazeau (Joseph-Alexis-Pierre-Marie), 1er juin 1947.

Subdivision de Rennes.

Girard (Léon - François-Marius), 2 mai 1948.

Subdivision de Vannes.

Le Moigne (Hervé-François-Joseph-Marie), 1er janvier 1949.
Ollivier (Robert - Louis - Jean), 25 juin 1950.

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Blanloeil (Jean - Jacques - Louis), 19 septembre 1950.
Regnier (Albert-Maurice-Alexandre), 1er juin 1946.

Subdivision de Poitiers.

Bonnet (Maurice - Jean - René), 1er décembre 1947.
Le François des Courtis (Henri-Félix-Roger-Joseph), 12 juillet 1949.
Lajon (Robert - Léon - Charles), 22 septembre 1946.
Michonneau (Gérard - Louis), 1er juin 1946.

Subdivision de Tours.

Binet (Marc - Georges - Albert), 1er juin 1946.
Crouigneau (Robert-Joseph-Georges), 1er juin 1946.
Pournin (Jean), 25 juin 1948.

5e REGION MILITAIRE

Dufourcq (Charles-Marie-Emmanuel), 1er juin 1946.

Subdivision de Pau.

Bedecarrax (René), 15 octobre 1948.
Grosjean (Paul-Maurice), 14 avril 1949.
Labadie (Jean-Charles), 9 mars 1949.
Lacoste (Roger - Anselme-Henri), 1er juin 1946.
Marty (André-Sébastien), 25 décembre 1947.
Olazabal (Pierre), 25 juin 1950.

Subdivision de Perpignan.

Olibo (Jean-Cyprien-Louis), 26 juin 1949

Subdivision de Toulouse.

Fournial (Paul-François), 25 juin 1950.
Mengue (Adrien - Louis - Blaise), 25 juin 1950.
Roux (Germain - Jean - Marie-Urbain), 1er juin 1946.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne

Charvet (Francisque - Albert), 1er juin 1946.

Subdivision de Nancy.

Carpentier (Cyrille - Charles), 1er juin 1947.
Krebs (Jérôme-Louis), 4 février 1949.
Lies (Roger-René-André), 1er juin 1947.

Subdivision de Strasbourg.

Grosheny (Charles - Achille), 29 juin 1949.
Kessler (Adalbert-Gustave), 25 septembre 1949.
Ritter (Marcel-Georges-François), 19 janvier 1948.
Schilling (Jean - Léon - Robert), 1er juin 1946.
Wurtz (David-Théodore), 1er juin 1946.
Ziegler (Xavier-Jacques), 6 juillet 1948.

Subdivision de Besançon.

Beaudoin (Etienne - André - Bernard), 24 février 1948.
Berget (Pierre-Gustave-Auguste), 1er août 1948.
Jeanguyot (Serge - Marie - Louis), 1er juin 1946.
Pradines (Pierre-Michel), 25 juin 1948.
Simon (Maxime-Charles-Jean-Baptiste), 1er novembre 1948.
Terry (André-Roger-Jean), 15 décembre 1948.

Subdivision de Dijon.

Cotelle (Emile - Louis-Jean-François), 2 mai 1948.
Guenebaut (Gilbert-Louis), 25 décembre 1946.
Laurent (Pierre - Félix - Paul), 1er juin 1949.
Pernet (Lucien-Auguste), 1er avril 1949.
Richard (Albert-François), 25 septembre 1949.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry.

Ancillon (Roger), 25 juin 1949.
Gauthier (Marcel-Henri), 1er juin 1946.
Midey (Pierre-André), 1er juin 1946.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Baduel (Jean-Louis), 25 décembre 1949.
Gardelle (Jean), 1er juin 1947.
Segretain (Alexandre - Charles-Côme), 25 juin 1950.

Subdivision de Grenoble.

Navaro-Vera (Léon), 25 juin 1950.

Subdivision de Lyon.

Gendarme (René-Gabriel), 1er juin 1946.
Jehle (François-Charles-André), 19 août 1949.
Jullian (Marcel-Louis), 1er juin 1946.

Subdivision de Saint-Etienne.

Bedejus (Léon - Marie - Gabriel), 25 décembre 1949.
Chauvet (Jean - Louis - Marcel), 25 décembre 1949.
Chevigny (Jean-Marie), 27 novembre 1948.

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Montpellier.

Mayzou (Raymond-Félix-Augustin), 1er août 1949.
Perières (Jean-Pierre-Albin-Marie-Gabriel), 16 avril 1948.

Subdivision de Toulon.

Calvet (Antoine-Pierre), 1er juin 1946.
Dana-Picard (Roland - Maurice), 25 juin 1950.
Dionisi (Jean-Oursin), 1er octobre 1948.
Gilette (Richard-Antoine-Claude), 1er juin 1946.

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Bonin (Guy-François), 9 avril 1947.
Cascail (Gaston - Louis - Roger), 22 novembre 1947.
Roux (Edouard), 25 janvier 1947.

Division de Constantine.

Zahra (René-Fernand-Maurice), 25 septembre 1947.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

D'Abbadie d'Arrast (Charles), 25 septembre 1947.
Bidault (Maurice-André), 1er juin 1946.
Fulchiron (Jean), 20 juin 1948.
Guinand (Jean - Jules-Auguste), 18 décembre 1947.
Petit (Robert - Marie - Joseph), 25 septembre 1948.

Division de Meknès.

A titre nord-africain.

Abdesselem ben Hadj Ahmed Saïdi, 1er septembre 1948.

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Tunis.

Petit (Albert-Louis), 1er juin 1946.
Petit (Georges-Claude), 1er juin 1946.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES TERRESTRES EN ALLEMAGNE

Gaillard (René), 1er juin 1949.
Sauret (Pierre-Armand), 19 juillet 1948.

EXTREME-ORIENT

Bureau de recrutement de Saïgon.

Gerbes (François-Etienne-Louis), 4 mars 1949.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES TERRESTRES DE MADAGASCAR

Lacoste (René), 1er juin 1949

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Bourlier (Pierre - Marcel - Claudel), 1er juin 1949.

Arme blindée et cavalerie.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Balafatoff (Georges), 1er juin 1946.

Subdivision de Versailles.

Merle (Hilaire - André - Charles), 25 décembre 1948.
Trouard-Riolle (Guy-Georges-Gaston), 19 septembre 1948.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Rouen.

Vasseur (Jules-Cyriaque), 1er juin 1946.

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

Vignes (Paul - Pierre - Nicolas), 1er juin 1946.

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Dias (Gilbert-Antoine-Dominique), 3 janvier 1949.

Subdivision de Toulon.

Brisse (Raymond-Auguste-Aimé), 1er décembre 1949.

TROUPES DE L'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE (CAMEROUN)

Casanova (Ange - Paul - Fernand), 30 décembre 1948.

Artillerie.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Berthet (Jean-Marcel), 25 décembre 1949.
Boyer (Jacques-Marie-Henri-Jean), 1er octobre 1949.
Cador (Raymond-Georges), 1er juin 1946.
Casteinau (Pierre-Bernard-Jean de), 1er octobre 1949.
Cauville (Roland - Julien - Pierre), 1er octobre 1949.
Cordier (Sylvain-Albert), 1er juin 1949.
Coudry (Yves-Didier), 1er octobre 1949.
Domboy (Alexandre-Louis), 1er juin 1946.
Deny (Louis-Henri-Pierre), 1er octobre 1949.
Dufour (Henri-Marcel), 1er octobre 1949.
Dupuy (Gaston - Marie - Bernard), 1er octobre 1949.
Duvaux (Yves), 1er octobre 1949.
Enaud (Lucien-Gilbert), 1er octobre 1949.
Faurières (Maurice - Michel), 1er octobre 1949.
Feldman (Miguel - Paul - Henri), 1er octobre 1949.
Fèvre (Pierre-Lucien-Louis), 1er octobre 1949.
Foresta (Roger-Charles de), 1er octobre 1949.
Franier (André-Marcel), 1er octobre 1949.
Galatoire-Malegarie (Henri-Charles-Jean), 1er octobre 1949.
Gaussens (Pierre - Paul - Daniel), 1er octobre 1949.
Gouni (Lucien), 1er octobre 1949.
Gras (Bernard - Marie - François), 1er octobre 1949.
Guelfi (Pierre), 1er octobre 1949.
Helias (Raymond-Georges), 1er octobre 1949.
Hervio (Pierre-Jean-Louis), 1er octobre 1949.
Izabel (Marc-Gabriel), 1er octobre 1949.
Jonon (Pierre-Georges), 1er octobre 1949.
Labbe (Francis-Auguste-Maurice), 1er octobre 1949.
Lemperiere (François-Marie-Henri-Charles), 1er octobre 1949.
Levy (Jacques-Julien), 1er octobre 1949.
Libert (Bernard Jean - Pierre), 1er octobre 1949.
Martin (Jacques - Lucien - Joseph), 1er octobre 1949.
Melchior (Charles-René), 1er octobre 1949.
Merot (Jean-Paul), 1er octobre 1949.
Monange (Jean - Marie - Gabriel), 1er octobre 1949.
Montel (Jean-Marius), 1er octobre 1949.
Morin (François-Pierre), 1er octobre 1949.
Naudet (Roger - Georges - Désiré), 1er octobre 1949.
Orbec (Georges Marcel - Jean), 1er octobre 1949.
Pilon (Jean-Marie-Georges), 1er octobre 1949.
Ramond (Jacques-Roger), 1er octobre 1949.
Reinhart (Claude-Alain), 1er octobre 1949.
Reynard (Georges-André), 1er octobre 1949.
Roqueplo (Philippe-Ferdinand-Marie-André), 1er octobre 1949.
Salva (Charles - Eugène - Marie), 1er octobre 1949.
Samaden (Guy-Henri), 1er octobre 1949.
Thedie (Jacques-Georges), 1er octobre 1949.
Thomasson (Paul-Marie-Jacques-Robert de), 25 septembre 1949.
Tiphine (Jacques-André), 1er octobre 1949.
Yvan (Jean-Emile), 1er juin 1946

Subdivision de Versailles.

Gladel (Yves-Louis-Robert), 1er octobre 1949.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Rouen.

Bastard (Claude - François - Noël), 17 août 1950.

3e REGION MILITAIRE

Subdivision du Mans.

Cohin (Edmond - Marie - Joseph), 25 septembre 1949.

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Jambert (Marcel - Louis - Claude), 12 février 1949.

Subdivision de Limoges.

Senamaud de Beaufort (Pierre-Antoine-Alexandre), 7 mars 1949.

Subdivision de Poitiers.

Lelièvre (Edouard - François - Gustave), 1er août 1948.

Subdivision de Tours.

Sevault (Maurice-Camille), 1er août 1948.

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Montauban.

Bosc (Izaï-Léopold), 28 septembre 1948.
Counord (Robert - Paul - Lucien), 1er mars 1949.

Subdivision de Perpignan.

Ribero (Laurent-Sébastien), 11 juillet 1948.

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Dijon.

Ansel (Georges-Eugène), 1er juin 1946.
Pittion - Rossillon (Jean - André), 7 mars 1949.

Subdivision de Nevers.

Virmoux (René-Jean), 1er mai 1949.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Vergne (Marcel-Joseph-Marius-Fernand), 1er août 1948.

Subdivision de Grenoble.

Bonneau (Louis), 1er juin 1946.
Machabert (René-Maurice), 1er octobre 1949.

Subdivision de Lyon.

Roure (Charles-Alphonse), 1er juin 1946.

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Char (René - Emile), 25 septembre 1949.
Franceschi (François), 15 décembre 1948.
Gaucher (Jean - Louis - Amédée), 1er juin 1946.
Jacquemier (Claude-Paul), 1er octobre 1949.
Michel (Georges-Lucien), 1er novembre 1948.

Subdivision de Toulon.

Luc (Raymond-Pierre), 25 septembre 1949.

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Jaegle (Roger-Marcel), 18 avril 1948.

Division de Constantine.

Peyrat (Paul-Albert), 26 novembre 1946.

Division d'Oran.

Roméo (Henri-Gilbert), 1er septembre 1950.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

Justes (Max), 25 juin 1947.
Meyer (Philippe), 30 mars 1948.
Vonderweidt (André-Henri), 19 juin 1947.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Tunis.

Le Franc (Francis-Robert), 1er juin 1949.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES TERRESTRES EN ALLEMAGNE (ZONE NORD)

Michaut (Edouard-Henri), 25 juin 1950.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Rousseau-Portalis (Jean), 20 décembre 1948.

EXTREME-ORIENT

Bureau de recrutement de Saïgon.

Orsini (Jean - Félix - Paul-Louis-Joseph), 13 septembre 1950.

Train.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Le Roy (Georges - Paul - Joseph), 19 avril 1948.
Raisenauer (Serge), 30 décembre 1948.

Subdivision de Versailles.

Broca (René-Jean-Georges), 11 juillet 1946
Legrand (Bernard - Louis - Henry), 15 août 1950.

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Rennes.

Le Cornec (Alain-Marie), 5 février 1949.

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Tours.

Leproux (Marcel-Armand-Auguste), 24 août 1949.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Strasbourg.

Gilliot (André-Paul-Marie), 25 juin 1950.
Kleiber (Georges), 1er juin 1946.

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Dijon.

Romann (André-Francis-Robert), 1er septembre 1950.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Gaillat (André - Louis - Eugène), 10 décembre 1948.

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Dallaporta (Jacques-Jean-Henri), 26 mai 1950.
Fambon (Roger - Victor - Antoine), 1er juin 1946.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

Hustache (Paul-André), 15 février 1947.

Transmissions (arme).

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Alvergnat (Jean-Georges-Denis), 1er septembre 1950.
Delori (Robert-Eugène), 1er septembre 1950.
Martin (Roger), 25 mars 1949.
Valet (Marcel-Léon-Jacques), 25 septembre 1949.
Verdier (Marcel-Pierre), 1er septembre 1950.

Subdivision de Versailles.

Mict (Roger-Albert), 1er septembre 1950.

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Rivet (Maurice), 25 décembre 1949.

Subdivision de Bordeaux.

Bieber (Jacques-Albert), 19 juillet 1950.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Grenoble.

Serre (René-André-Henri), 1er octobre 1949.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

Begue (Georges-Pierre-André), 25 juin 1950.

Service du matériel des transmissions.

1re REGION MILITAIRE.

Pianelli (Jean-Côme), 1er août 1948.

Interprètes militaires.

6e REGION MILITAIRE.

Grasser (Charles), 1er juin 1946.
Hertz (Jean), 1er juin 1946.
Lux (Maurice), 5 juillet 1948.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

Boerlen (Antoine-René), 1er juin 1946.

Les présentes promotions ne donneront pas lieu à rappel de solde.

Décret du 25 novembre 1950 portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 25 novembre 1950, sont nommés au titre des réserves pour prendre rang du 1er septembre 1950:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel

MM. les lieutenants-colonels:

Vaidy (Pierre-Paul-Marie-Robert), subdivision de Paris.
Berge (Henri-Louis), état-major de la 1re région militaire.
De Carme de Carnavalet (Robert-Palamède-Marie-Théodore), subdivision de Versailles.
Marty (Joseph-Jean-Philippe), subdivision d'Albi.
Gallois (René-Fernand-Louis), subdivision de Versailles.
Pannier (Yves-Ernest-Edouard), état-major de la 1re région militaire.
Combalat (François-Elie-Justin), état-major de la 4e région militaire.
Chocquet (Marc-Henri), subdivision de Marseille.
Perrodo (Louis-Emile-Henri-Théodore), subdivision de Lille.
Bourgoin (Pierre-Louis-Auguste), subdivision de Paris.
Goybet (Marie-Charles-Louis-Maurice), état-major de la 1re région militaire.
Magrin (Rémond-Martial), subdivision de Paris.
Puvis de Chavannes (Marie-Michel), Maroc.
Renault (Marcel-Georges-Jean-Marie-Nicolas), subdivision de Besançon.
Ribaud (Jean), subdivision de Bordeaux.
Merz (Georges-Emile), état-major de la 1re région militaire.
Patricot (Henri-Romain-Marie), T. O. A.
Crépin-Leblond (Pierre-Gustave-Eugène), subdivision de Versailles.
Joly (Henri-Hippolyte-Jules), division d'Alger.
Segonne (Louis), état-major de la 1re région militaire.
Berlin-Mahieux (Georges), état-major de la 1re région militaire.
Henry (Roger-Jean-Victor), division de Meknès.
Antraygues (Marcel), division de Fès.
Borgat (Frédéric-François-Auguste-Désiré), subdivision de Grenoble
Salins (Jean-Maurice), état-major de la 2e région militaire.
Du Cheyron du Pavillon (Raymond-Marie-Joseph-Aloys), subdivision de Chambéry.
Du Boys (Antoine-Félix-Paul-Gabriel), subdivision de Paris.
Daguet (Pierre-François-Joseph), subdivision de Paris.
Boussard (Irénée), subdivision de Versailles.
Calinier (Léon-Barthélémy), division de Meknès.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Nicolai (Ferdinand-Jean-Marie-Yves), subdivision de Bordeaux.
Magne (Constantin-Jean-Emile-Henry), subdivision d'Albi.
Santini-Allaman (Pierre-Joseph-Marie-Alban), état-major de la 7e région militaire.
Montant (Ernest-Jean), subdivision de Lyon.
Perrin (Henri-Marcel), subdivision de Limoges.
Creciet (Alfred-François), subdivision de Tours.
Bouillon (Marcel-Henri-Pierre-Albert), T. O. A.
Bredeau (André-Maurice), subdivision de Grenoble.
Loison (Gustave-Léon), subdivision de Dijon.
Du Bourg de Luzençon (Marie-Gérard-Jehan), subdivision d'Albi.
Tournier (André-Joseph), subdivision de Grenoble.
Hallouin (Jean-François), état-major de la 6e région militaire.
Gout (Paul-Léon-Antoine-Martial), division de Meknès.
Santini (Edmond), division de Constantine.
Pommarède (Gaston-Raymond), état-major de la 3e région militaire.
De Bressy du Guast (Jean-Marie-Antoine-Alfred), subdivision de Marseille.
Larcher de la Villosoye (André-Marie-Paul), état-major de la 3e région militaire.
Pouyat (Bernard-Marie-Charles), état-major de la 4e région militaire.
Michelot (Henri-Charles-Auguste-Marie), subdivision d'Alger.
Vieille (Henri-Léon), subdivision de Paris.
Schwartzmann (Louis-Georges-François), subdivision de Besançon.
Gautrat (Marcel-Georges), état-major de la 4e région militaire.
Guillou (Pierre-Marie-André), subdivision de Rennes.
Vallet (Maurice), subdivision de Toulon.
Guiffray (Pierre), subdivision de Versailles.
Pasquier (Pierre-Louis-Urbain), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bain (Louis-Léon-Julien-Marcel), état-major de la 1re région militaire.
Guedon (Robert-Narcisse), état-major de la 3e région militaire.
Labriot (Robert), subdivision de Paris.
Munerot (Jean-Eustache), subdivision d'Amiens.
Nourrisson (René-Charles), subdivision d'Orléans.
Selbe (Marcel-Lucien-Henri), subdivision de Mascara.
Mole (Marcel), subdivision de Perpignan.
Lanibois (Daniel-René), subdivision d'Alger.
Boutin (Antoine-Léon), subdivision de Toulouse.
Delaye (Théophile-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Farret (René-Marie-Eloi), division de Casablanca.
Sentagne (René-Lucien-Jean), division de Casablanca.
Desliens (Lucien-Eugène), division de Casablanca.
Terrasson-Duvernon (Léon-Louis), subdivisoin de Grenoble.
Lorenzi (Etienne), subdivision de Corse.
Brenans (Charles-Antoine-Henri), division de Casablanca.
Conchou (Jean-Jacques-Robert), subdivision de Bordeaux.
Favatier (Jacques-Joseph-Marie-Georges), subdivision de Paris.
De la Farge (Jean-Antoine-Marie-Bernard), subdivision de Versailles.
Allemand (Pierre-Marie), subdivision de Paris.
Monestier (Albert-Henri), subdivision de Clermont-Ferrand.
Coubeaux (Louis), division de Casablanca.
Murat (Franc), territoires d'Ain-Sefra.
Michelet (Jules-Alix), subdivision de Lille.
Labrouche (Henri-François-Marcelin), subdivision de Paris.
Guyonnet (Pol), subdivision de Paris.
Favier (François-Pierre), E. M. C. S. T. T.
Moriot (Jean-Marie-Antoine), état-major C. S. T. M.
Baude (Jean-Alexandre), subdivision de Nancy.
De Villemandy de la Mesnière (Xavier-Marie-Gabriel), subdivision d'Angoulême.
Eveno (Adrien-Louis), subdivision de Nantes.
Admont (Maurice-Albert-Charles), division d'Alger.
Robbe (Charles-Robert), subdivision de Rouen.
Le Magny (Louis-Jules-Alfred), subdivision de Bordeaux.
Sabadie (Jean-André), état-major de la 4e région militaire.
Izaure (Louis-Elie), subdivision de Toulouse.
Ricome (Charles-Louis-Marie-Joseph), subdivision de Montpellier.
Bertrand (Albert), subdivision de Paris.
Fabuis (Henri-Raymond), état-major de la 1re région militaire.
Ramin (Jacques-Charles), état-major de la 1re région militaire.
Demoulin (François-Maurice), subdivision de Versailles.
Bricaut (Jean), subdivision de Paris.
Marcout (Jean), division de Marrakech.
Moullas (Maximilien-Pierre), état-major de la 10e région militaire.
Bois (Georges-Alexis), état-major de la 1re région militaire.
Ducatel (Louis-Ferdinand), subdivision de Paris.

Le More (Amable-Georges), subdivision d'Arras.
Lapalu (Robert-Frédéric), subdivision de Bizerte.
Boigey (Maurice-Alexandre-Christian), subdivision de Besançon.
Jacques (René-Jules), état-major de la 6e région militaire.
Harispe (Jean-Pierre), subdivision de Pau.
Segonne (Léon), état-major de la 1re région militaire.
Culot (Roger-Georges), état-major de la 1re région militaire.
D'Azambuja (François-de-Paule-Marie-Eugène), état-major de la 9e région militaire.
Valentin (François-Charles-Joseph), subdivision de Paris.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Damel (Gaston-Louis-Gustave), subdivision de Versailles.
Lamourère (Frantz-Marie-Antoine), T. O. A.
Bergasse (Henri-Alexandre), subdivision de Marseille.
Bonnin de La Bonnynière de Beaumont (Claude-Marie-Charles-Alphonse-Guillaume), subdivision de Paris.
Gasser (Roger-Marie-Ernest-Gustave), subdivision de Paris.
Miron d'Aussy (Robert-Marie-Adolphe-François-Raoul), subdivision de Strasbourg.
Vitte (Pierre-Jules-Henri), T. O. A.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadrons:

De Montaigne de Poncins (Marie-Joseph-Georges), état-major de la 1re région militaire.
Ranger (Maurice-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Marin (Robert-François), subdivision de Paris.
Tisserand (Georges-René-Ernest), état-major de la 8e région militaire
Weygand (Jacques-Alexandre-Stanislas-Marie), subdivision de Paris.
Micciollo (Léon-Léopold), T. O. A.
André (Henri-Jules-Marcel), subdivision de Paris.
Jourdier (François-Louis-Florent), Maroc.
Couillaud (Michel-Alfred-Marie-Philippe), subdivision de Nantes.
Bizard (Xavier-Marie), subdivision de Poitiers.
Taillfer (René-Marie-Benoît), T. O. A.
Quinion (Yves-Marie), subdivision de Strasbourg.
Hubert des Villettes (Charles-Marie-Henri), subdivision de Clermont-Ferrand.
Thibault (Henri-Charles-Auguste), subdivision de Chartres.
Monrocq (Roger), subdivision de Versailles.
Andreani (Dominique), C. A. S. C. Maroc.
Bourguet (Paul-Charles-Augustin-Marie), subdivision de Grenoble.
De Giacomoni (Jean-Baptiste-Jacques-Antoine), subdivision de Montauban.
O'Neill (Marc-Marie-Patrick), subdivision de Paris.
Gudin de Vallerin (Maurice-Jean-Marie-Joseph), subdivision de Versailles.
Morel de Foucaucourt (Guy-Alphonse), Autriche.
Poulin (Paul-Jean-Baptiste), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Verots (Emile-Jean-Louis), subdivision de Nantes.
Girard (Yves-Léon), subdivision de Vannes.
Des Roches de Chassay (Jean-Paul-Marie), subdivision d'Amiens.
Muller (Jean-Henri-Edouard-Marie), subdivision de Vannes.
Rophe (Pierre-Paul), subdivision de Paris
D'Armagnac (Marie-Bernard-Georges), subdivision de Versailles.
De Bastard (Henri-Marie-Fernand), subdivision de Paris.
Bondoux (René-Henri-Georges), subdivision de Paris.

Artillerie.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Clogenson (Georges-Henri-Jean), état-major de la 1re région militaire
Prévot-Leygonie (Gonsague), état-major de la 4e région militaire.
Faysse (Emmanuel-Louis-Edouard), subdivision de Nancy.
Badet (Jean), subdivision de Pau.
Delienne (Léon-Maurice-Albert), subdivision de Paris.
Burger (Jean), subdivision de Paris.
Texier (Albert-Georges-Léon), subdivision de Versailles
Repiton-Preneuf (Hippolyte), subdivision de Tunis.
Faure (Louis-Paul-Augustin), T. O. A.
Daries (Henri), état-major de la 10e région militaire.
Cerf (René), subdivision de Besançon.
Azaïs de Vergeron (Armand-Jacques-Jean-Marie-Charles), subdivision d'Albi.
Monnet (Henri-Jean-Joseph), subdivision de Paris.
Moreau de Saint-Martin (Alain-Marie), subdivision de Bordeaux.
Cartier (Jean-Joseph), division d'Alger.
Serieyx (Robert-Camille-Léon), subdivision de Paris.
Jonas (Paul-Sigismond-Henri), subdivision de Paris.
Escande (Pierre-Max-Louis), subdivision de Paris.
Gouttefarde (Gustave-Ferdinand), subdivision de Versailles.
Bacquier (Jules-Louis), subdivision de Paris.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

Berthoin (Yves-Jean-Marie-Pierre), subdivision de Paris.
Boucher d'Argis (Pierre-André-Gaspard), état-major de la 1re région militaire.
Essig (Georges-Marie-Joseph-Charles), état-major de la 1re région militaire.
Lamouche (Henri-Gustave-Edouard), subdivision de Paris.
Alric (Gustave-Charles-Auguste), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Vivier (François-Louis-Philippe), état-major de la 2e région militaire.
Van Bell (Lucien-Henri-Julien-Joseph), état-major de la 1re région militaire.
Estebe (Albert-Faustin), subdivision de Pau.
Travers (Abel-Jules-Emile), subdivision de Strasbourg.
De Rimonteil de Lombares (Alfred-François-Marie-Michel), état-major de la 1re région militaire.
Piton-Bressant (Marcel-Charles), subdivision de Paris.
Pettier (François-Joseph), état-major de la 1re région militaire.
Nobili (Antoine-Camille-Eugène), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bouvier (Jean-Marie), subdivision de Lyon.
Seguin (Henri-Jean-Lucien-Théophile), état-major de la 7e région militaire.
Bonnefons (Jacques-Marie-Antoine-Xavier), Alger.
Pasquier de Franclieu (Maurice-Marie-Hubert), état-major de la 2e région militaire.
Saint-Loubert-Bie (René-Joseph-Camille), état-major de la 1re région militaire.
Gourut (Laurent-Raymond), subdivision de Clermont-Ferrand.
Dalsace (Robert), subdivision de Paris.
Cauvin (Auguste-Achille-Antoine), subdivision de Paris.
Demimuid-Treuille de Beaulieu (Raoul-Marie), subdivision d'Orléans.
Larieux (Roger-Eugène), subdivision de Tlemcen.
Creange (Jean-Martial-Jonas), subdivision de Paris.
Lion (Pierre-Jules), subdivision de Paris.
Chapon (Alfred-Emile-Maxime), division d'Alger.
Poniatowsky (John-Villard-Marie-André), subdivision de Paris.
Lévy (Michel-Simon), état-major troupes Tunisie.
De Rubercy (Guillaume-Marie), subdivision de Paris.
Henquin (Alexandre-François-Isidore), subdivision de Toulouse.
Guitton (Gaston-Emile-Auguste), subdivision de Grenoble.
Mayer (René-Joël-Simon), état-major de la 1re région militaire.
Raguet (Bernard-Marie-Paul), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Du Boys (Philippe-Jean-Martial-Amédée), subdivision de Tunis.
Besson (Pierre-Marie-Théophile), subdivision de Paris.
Parriel (Franck-Aimé-Raymond), subdivision de Montauban.
Bartoli (Antoine-Napoléon), subdivision de Toulon.
Dutheil (Jean-Léon-Joseph), Autriche.
Hugonet (Henri-Norbert), subdivision de Versailles.
Davin (Georges-Louis), subdivision de Tunis.
Greffet (Léon-Joseph), T. O. A.
Coignard (Marcel-Edouard-Albert), T. O. A.
Collin (Louis-Joseph), subdivision de Bordeaux.
Holtzer (Gaston-Pierre), subdivision de Paris.
Percerou (Louis-Henri), état-major des troupes du Maroc.
Tainturier (Louis-Laurent-Charles-Eugène), subdivision de Marseille.
Rogez (André-Jules-Georges), Maroc.
Chavanac (Albert-Gaston), subdivision de Paris.
Chennevière (Guy-Léon-Edouard), subdivision de Paris.
Baratte (Jacques-Augustin-André), subdivision de Paris.
Rothier (André-Léon-René), subdivision de Nevers.
Bertin (Henri), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Tron (Charles-Ludovic), subdivision de Paris.
Mauchausse (Paul-Jean-Adrien), état-major des troupes du Maroc.

Génie.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Roche (Antoine-Claudius), division d'Alger.
D'Ivernois (René), subdivision de Dijon.
Oudot (Lucien-Henri), subdivision de Grenoble.
Vigreux (Georges-Jules-Albert), subdivision de Nantes.
Morin (Amable-Max-Eugène), subdivision d'Arras.
Fleur (Emile-Auguste-Eugène), subdivision de Strasbourg.
Olmy (René-Toussaint-Arthur), commandement supérieur du génie Maroc.
Boyer (François-Norbert), subdivision de Perpignan.
Gras (Vincent-Marius), subdivision de Caen.
Lerède (Paul-Maurice), subdivision de Paris.
Heilbronn (Max-Isidore), subdivision de Paris.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Genety (Fernand-Laurent), subdivision de Nantes.
Duchez (Edmond-Léon-Désiré), subdivision de Paris.
Chadenson (Lucien-Félix), subdivision de Lyon.
Bénéfice (Léopold-Julien), subdivision de Paris.
Texier (Georges-Gustave-Jules), subdivision de Paris.
Wables (Raoul-Marcel-André), subdivision de Paris.
Berti (Jean-Ange), commandement supérieur du génie, Maroc.
Carpentier (Pierre-Henri), subdivision de Nancy.
Legoy (Roger-Ernest), subdivision de Paris.
Levy (Alexandre-Louis), subdivision de Paris.
Delage (Maurice-Théodore-Marie), commandement supérieur des forces de l'Afrique occidentale française.
Colin (Gabriel-Faustin), subdivision de Corse.
Lantenois (Roger-Achille-Henri), commandement supérieur des forces de l'Afrique occidentale française.
Prat (Henri-Charles-Alexandre), subdivision de Bordeaux.
Scarpazza (Victor-Marius), subdivision de Paris.
de Camaret (Jean-Marie-Léon), subdivision de Grenoble.
Brunschwig (Jacques-Philippe), subdivision de Paris.
Germain (François-Marie-Louis), commandement supérieur des troupes de l'Afrique équatoriale française.
Neuville (Paul-Félix-Eugène), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Vaton (Paul-Louis), subdivision de Paris.
Vincenti (Auguste-Aimé-Alphonse), subdivision de Paris.

Train.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

Coignet (André), subdivision de Lyon.
Niox-Château (Marc-Marie), subdivision de Toulouse.
Reaux (Jacques-Laurent-Marie-Emile), subdivision de Lyon.
Monnier (Roger), Maroc.
Jollit (Louis-Emile), subdivision de Poitiers.
Mariaux (Eugène-Marie-François-Xavier), troupes d'occupation en Allemagne.
Richard (Raymond-Jules-Auguste), division d'Alger.
Herman (Claude-Auguste-Joseph-Marie), état-major de la 3e région militaire.

Transmissions.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Reynier (Daniel-Edouard-Antoine), subdivision de Grenoble.
Demoreuille (Pierre-Marie-Lucien), Afrique occidentale française.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Clauteaux (Louis-René), subdivision de Marseille.
Baudoin (André-Baptiste-Marius), subdivision de Montpellier.
Marcelin (Edmond-Léon), subdivision de Pau.
Poch (Laurent-Pierre-Joseph), subdivision de Perpignan.
Escande (Elie), division d'Alger.
Verine (Félix-Antoine), division d'Alger.
Poirot (Marie-Emile), subdivision de Lille.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Trémoulet (Nelson-Marius-Louis), subdivision de Montauban.
Prévost (Marius-Eugène), subdivision de Lyon.
Vallin (Honoré-Charles-Eugène), subdivision de Lyon.
Pelloux-Prayer (Charles-Léon-Marcel), Afrique équatoriale française (Cameroun).
Cazes (Emile-Augustin), division d'Alger.
Bobo (Jean-Auguste-Constant-Blaise), troupes d'occupation en Allemagne.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Bottée de Toulmon (Auguste-Hubert), subdivision de Caen.
Rogue (Marie-Jacques-Emile), Afrique équatoriale française (Cameroun).
Mignot (Raoul-René-Guy), subdivision de Paris.
Devé (Charles-André), subdivision de Marseille.
Dubbecco (Jean-Alexandre-Louis), subdivision de Toulon.
Saillard (Henry-René-Armand), division de Casablanca.
Estrade (Jean-Lucien), troupes d'occupation en Allemagne.
Allegrini (Joseph-André), subdivision de Marseille.
Grosleron (Pierre-Antoine), subdivision de Poitiers.
Sicard (André-François-Ernest), Madagascar.
Cagnier (Charles-Vendelin), subdivision de Toulon.
Le Houssel (Pierre-Jules-Paul), Madagascar.
Saget (Henri-François), division de Meknès.
de Vogue (Armand-Louis), subdivision de Nevers.
Lepointe (Marcel-Paul-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne.
de Vathaire (Noël-Marie-Joseph-François), subdivision de Bordeaux.
Maris (Roger-Dominique-Charles-André), subdivision de Caen.
Bruat-Froment (Edmond-Emeric), état-major de la 3e région militaire.
Silbert (Alfred), état-major de la 1re région militaire.
Leniaud (Louis-Alphonse-Eugène), état-major de la 1re région militaire.
Deleplanque (Pierre-Marie-Alexandre-André), subdivision de Paris.
Dronne (Raymond-Eugène-Gustave-Joseph), subdivision du Mans.
Noutary (Jean), troupes d'occupation en Allemagne.
Sammarcelli (Marcel-Dominique), Extrême-Orient (titres exceptionnels).

Artillerie.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Lebland (Georges-Lucien-Marie), subdivision de Toulon.
Cavalin (Jean-Xavier-Marie-Paul), subdivision de Paris.
Boudon (Marcel-Joseph), état-major 1re région militaire.
de Laguarigue de Survilliers (Elie-René-Henri-Jean), Antilles.
Lefebvre (André-Marcel), Maroc.
Marteau (Louis-Henri-Noël), Afrique équatoriale française (Cameroun).
Fabia (Jean-Paul-Anne-Guillaume), Afrique occidentale française.
Jung (Louis), état-major de la 1re région militaire.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

Casanova (Dominique), Afrique équatoriale française (Cameroun).
L'Hermitte (Pierre-Léon), subdivision de Paris.
Sainctavit (Pierre-Gabriel), Extrême-Orient.
Rudolf (André-Marcel-Antoine), subdivision de Paris.
Gruez (Raymond-Marie-Joseph), Maroc.
Mathivet (Paul-Ampère-Pascal), Extrême-Orient.
L'Hermitte (Serge-Louis-Jean), subdivision de Paris.
Belan (Yves-Joseph-Marie), Afrique équatoriale française (Cameroun).
Bare (Achille-Auguste-Joseph), Maroc.
Dusseris (Pierre-Paul-René), subdivision de Paris.
Girardot (Charles-Joachim), Madagascar.
Dewavrin (Pierre-Jules-René), Afrique équatoriale française (Cameroun).
Bullot (Daniel-Eugène), Afrique occidentale française.
Panis (Georges-Paul), subdivision de Toulouse.
Payet (Louis-Roger-Gillet), Madagascar.
Delmas (Pierre-Louis-Marie-Joseph), état-major de la 4e région militaire.
Nourry (Jean-Marie-Constant), Extrême-Orient.

Décret du 25 novembre 1950 portant promotion dans le corps des ingénieurs du génie maritime.

Par décret en date du 25 novembre 1950, sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime:

(Pour compter du 1er octobre 1950.)

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Lambert de Frondeville (M.-L.-F.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Cassassolles, admis à la retraite sur sa demande.

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Fabre (P.-R.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Lambert de Frondeville, promu.

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

(Tour ancienneté) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Natia (1) (M.-C.-A.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Fabre, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Décret du 25 novembre 1950 portant nomination dans le corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 25 novembre 1950, est nommé dans le corps du commissariat de la marine:

Au grade de commissaire de 3e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1950.)

M. Durand (Robert-Maurice-Henri), ingénieur diplômé de l'école centrale des arts et manufactures.

Décret du 25 novembre 1950 portant nomination dans le corps des ingénieurs des directions de travaux du service hydrographique de la marine.

Par décret en date du 25 novembre 1950, sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux du service hydrographique de la marine, à compter de la date du présent décret:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe.

MM. les agents techniques principaux du service hydrographique Duprez (G.-L.-M.), Dry (J.-J.-J.), en complément d'effectif.

Décret du 25 novembre 1950 portant acceptation de l'offre de démission d'un officier de marine.

Par décret en date du 25 novembre 1950, est acceptée, à compter du 20 décembre 1950, l'offre de démission de son grade présentée par M. le capitaine de frégate Bergeret (André-Eugène-Ernest), du port de Toulon.

Cet officier est nommé avec son grade dans la réserve de l'armée de mer à compter du 20 décembre 1950.

Décret du 25 novembre 1950 portant démission de grade d'un ingénieur du génie maritime.

Par décret en date du 25 novembre 1950, est acceptée, pour compter du 15 novembre 1950, la démission de son grade offerte par M. l'ingénieur de 2e classe du génie maritime Lamazière (M.-G.), port matriculaire: Brest.

Cet officier est nommé, à la même date avec son grade, dans la réserve de l'armée de mer.

Décret n° 50-1462 du 28 novembre 1950 portant extension et adaptation aux militaires de carrière servant au Maroc des dispositions du décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 49-489 du 12 avril 1949, ensemble les décrets subséquents des 20 juillet et 3 octobre 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret susvisé du 3 octobre 1949 sont applicables, sous réserve des dispositions du présent texte, aux militaires de carrière et aux autres bénéficiaires définis à l'article 1er dudit décret et dont les soldes ou pensions sont payées sur le budget de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel ou commercial lorsque les intéressés servent ou résident au Maroc ou y séjournent temporairement.

Art. 2. — Le taux des cotisations, les émoluments servant de base au calcul de celles-ci, ainsi que les modalités de calcul et d'attribution du capital décès seront fixés par décrets contresignés par le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale.

Art. 3. — Les prestations en nature auxquelles peuvent prétendre les bénéficiaires prévus à l'article 1er sont fixées dans les conditions de l'article 6 du décret susvisé du 20 juillet 1949.

Art. 4. — Les dispositions du présent décret sont applicables à compter du 1er avril 1950.

Art. 5. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la marine marchande et les secrétaires d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de la marine marchande,
GASTON DEFFERRE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret n° 50-1463 du 28 novembre 1950 portant extension et adaptation aux militaires de carrière servant en Tunisie des dispositions du décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 49-489 du 12 avril 1949, ensemble les décrets subséquents des 20 juillet et 3 octobre 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret susvisé du 3 octobre 1949 sont applicables sous réserve des dispositions du présent texte, aux militaires de carrière et aux autres bénéficiaires définis à l'article 1er dudit décret et dont les soldes ou pensions sont payés sur le budget de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel ou commercial, lorsque les intéressés servent ou résident en Tunisie ou y séjournent temporairement.

Art. 2. — Le taux des cotisations, les émoluments servant de base au calcul de celles-ci, ainsi que les modalités de calcul et d'attribution du capital décès seront fixés par décrets contresignés par le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale.

Art. 3. — Les prestations en nature auxquelles peuvent prétendre les bénéficiaires prévus à l'article 1er sont fixées dans les conditions de l'article 6 du décret susvisé du 20 juillet 1949.

Art. 4. — Les dispositions du présent décret sont applicables à compter du 1er avril 1950.

Art. 5. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la marine marchande et les

secrétaires d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de la marine marchande,
GASTON DEFFERRE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Remise de débet.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine, et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 1er juillet 1950, il est fait remise gracieuse à l'ex-matelot gabier Boudart (Noël), domicilié à Grandcamp-les-Bains, rue de la Libération (Calvados), de la somme de 27.000 F sur celle de 34.919 F dont il a été constitué débiteur envers l'Etat pour trop-perçu de solde en 1946 et 1947.

Mises « hors cadres » d'officiers de l'armée de terre.

Par arrêté du 10 novembre 1950, M. le colonel d'artillerie coloniale, diplômé d'état-major, Redon (Maurice-Paul), est placé « hors cadres, en mission » au titre de la présidence du conseil, à compter du 10 juillet 1950.

La rémunération de cet officier supérieur qui supportera les retenues légales sur la solde d'activité qui lui serait allouée s'il était dans les cadres, sera imputée au budget de la présidence du conseil.

Par arrêté du 21 novembre 1950, M. le médecin lieutenant Memin (Yves-Jean-Marie), du service de santé de l'armée de terre, est placé dans la position « hors cadres, mission » au titre du ministère de l'intérieur (gouvernement général de l'Algérie), à compter du 1er octobre 1950.

La rémunération de cet officier supérieur qui supportera les retenues légales sur la solde d'activité qui lui serait allouée s'il était dans les cadres, sera imputée au budget du gouvernement général de l'Algérie.

Nomination au grade d'aspirant (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 mai 1947, page 4643, Troupes métropolitaines, Matériel, Réserve, après Brouard (Jacques), au lieu de: « Berthelot (Albert) , lire: « Berthelot (Alphonse) ».

Tableau supplémentaire d'avancement du corps des ingénieur militaires de l'air, pour l'année 1950.

Par décision du 18 novembre 1950, le tableau supplémentaire d'avancement des ingénieurs militaires des travaux de l'air, au titre de l'année 1950, est fixé comme suit:

Pour le grade d'ingénieur principal des travaux de l'air.

Les ingénieurs de 1re classe des travaux de l'air:

MM. Tainturier (G.-R.).
Clamamus (C.).
Troucellier (L.-G.).
Romand (M.-A.).
Coillot (L.-J.-A.).
MM. Condom (J.-O.).
Petit (M.-A.-E.).
Pellet (M.-E.-F.-M.).
Allard (F.-M.-L.).
Hargous (P.-T.-M.).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Autorisation d'exploitation de sources d'eaux minérales.

Par arrêté en date du 22 novembre 1950, l'exploitation de la source d'eau minérale dite « source des Garçons », située sur le territoire de la commune de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), a été autorisée pour une durée de trente années.

Par arrêté en date du 22 novembre 1950, l'exploitation des sources d'eau minérale « Boëtte » et « Saint-Cézaire », situées sur le territoire de la commune de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), a été autorisée pour une durée de trente années.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 25 novembre 1950 tendant à distraire du régime forestier deux parcelles dépendant de la forêt sectionale d'El-Meridj et portant sur une surface de 2.369 hectares 60 ares.

Par décret en date du 25 novembre 1950, sont distraites du régime forestier, pour être remises au libre parcours, deux parcelles de terrain dépendant de la forêt sectionale d'El-Meridj:

L'une, d'une superficie de 648 hectares, formant le canton Bou-Djaber (groupe n° 31 pie du sénatus-consulte);

L'autre, d'une superficie de 1.721 hectares 60 ares, formant le canton El-Brika-El-Bada (groupe n° 29 pie du sénatus-consulte).

Ces immeubles, tels qu'ils sont désignés au plan et à l'état de consistance annexés, sont situés sur le territoire du douar El-Meridj, commune mixte de Morsott, arrondissement et département de Constantine.

Décret du 25 novembre 1950 portant ouverture de concours pour le recrutement de huit chefs de pratique d'école d'agriculture.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 et, notamment, l'article 14;

Vu les lois des 2 août 1918 et 5 juillet 1941 sur l'organisation de l'enseignement agricole public;

Vu le décret du 23 juin 1920 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi susvisée du 2 août 1918,

Décrète:

Art. 1er. — Au cours du quatrième trimestre de l'année 1950, un concours pourra être organisé en vue de pourvoir huit emplois de chef de pratique d'école d'agriculture.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE METAYER.

Décret du 28 novembre 1950 portant nomination d'ingénieurs en chef du génie rural.

Par décret en date du 28 novembre 1950, M. Morin (Paul) est nommé ingénieur en chef du génie rural de 3e classe à compter du 4 avril 1950.

Par le même décret, M. Lebert (Guy) est nommé ingénieur en chef du génie rural de 3e classe à compter du 21 octobre 1950.

Comptes définitifs de gestion des organismes corporatifs agricoles dissous de l'Orne.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 12 octobre 1944 modifiée par la loi du 12 mars 1946 déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944 relative au même objet et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture;

Vu le décret du 26 décembre 1944 relatif au régime provisoire d'une organisation professionnelle de l'agriculture, et notamment son article 7;

Vu le décret du 31 août 1945 relatif à la dévolution de l'actif et à l'imputation du passif des organismes agricoles dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944, et notamment son article 6;

Vu l'arrêté du 21 avril 1948 relatif à la dévolution de l'actif des organismes corporatifs de l'Orne;

Vu les propositions en date du 28 octobre 1950 de l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne,

Arrête:

Art. 1er. — Sont approuvés comme valant comptes définitifs de gestion les documents ci-après indiqués, transmis par l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne et concernant l'union régionale corporative et les syndicats corporatifs agricoles de l'Orne, dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944:

1° Reçu et acceptation par la fédération des syndicats d'exploitants agricoles de l'Orne de la dévolution de l'actif net s'élevant à 190.173,10 F, qu'a fait apparaître la liquidation de l'union régionale corporative agricole de l'Orne;

2° Etat des versements effectués par la liquidation de l'union régionale corporative agricole de l'Orne postérieurement au 31 décembre 1946;

3° Listes annexées à l'arrêté du 21 avril 1948 et concernant la dévolution de l'excédent d'actif des syndicats corporatifs agricoles de l'Orne.

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 novembre 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

Administration centrale.

Par arrêté du 8 octobre 1950, Mme Rauscher, secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est placée dans la position de service détaché, pendant la période du 6 octobre 1948 au 31 décembre 1948, pour occuper un emploi de secrétaire auprès de l'Organisation des Nations Unies.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 50-1464 du 25 novembre 1950 exonérant de la taxe intérieure de consommation prévue à l'article 265 du code des douanes le pétrole lampant et le gas oil destinés à la fabrication de certains produits chimiques de synthèse.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 168 du code des douanes autorisant le Gouvernement à admettre en exemption totale ou partielle de la taxe intérieure de consommation les hydrocarbures d'origine nationale ou étrangère destinés à servir de matière première dans la fabrication de produits chimiques de synthèse et notamment le paragraphe 2 ainsi conçu:

« Le montant de l'exonération applicable au hydrocarbures ainsi que les conditions de mise en œuvre de ces produits sont fixés par décret pris en forme de règlement d'administration publique après avis d'une commission spéciale »;

Vu les décrets du 30 mars 1949 et du 25 juillet 1949 fixant la composition de la commission prévue à l'article 168 du code des douanes;

Vu le décret du 31 janvier 1948 fixant le régime douanier et fiscal des produits pétroliers;

Vu l'avis de la commission susvisée,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont exonérés de la taxe intérieure de consommation instituée à l'article 265 du code des douanes, les hydrocarbures répondant aux spécifications douanières du pétrole lampant (n° 334 C du tarif des douanes) et du gas oil (n° 335 A du tarif des douanes) qui sont destinés à servir de matière première dans la fabrication des produits chimiques de synthèse ci-après désignés:

CLASSIFICATION DU PRODUITS DANS LE TARIF des douanes.		DÉNOMINATION chimique du produit.
Numéro du tarif.	Désignation du produit.	
Ex. 470 A 5.	Hydrocarbures mononucléaires autres	Alkylaryls.
Ex. 476 A.	Dérivés sulfonés des carbures acycliques	Alkylsulfonates.
Ex. 476 C.	Dérivés sulfonés des carbures aromatiques mononucléaires	Alkylarylsulfonates.
Ex. 496 C.	Ethers-oxydes, alcools aromatiques et autres éthers-oxydes aromatiques non dénommés ni compris ailleurs et leurs dérivés halogénés sulfonés nitrés.	Alkylphénols. Alkylphénolsulfonates
Ex. 518.	Esters sulfuriques et leurs sels	Alkylsulfates.

Art. 2. — Les résidus obtenus au cours de la fabrication sont, lorsqu'ils répondent aux caractéristiques d'un produit pétrolier visé à l'article 265 du code des douanes, soumis au payement de la taxe intérieure ou réintégrés dans un entrepôt ou une raffinerie de pétrole exercés par le service des douanes.

Art. 3. — L'autorisation de recevoir en exonération de la taxe intérieure de consommation du pétrole lampant ou du gas oil pour la fabrication des produits chimiques de synthèse définis à l'article 1er est subordonnée à une décision du directeur général des douanes et droits indirects.

Art. 4. — A cet effet, les industriels intéressés doivent au préalable adresser au directeur général des douanes et droits indirects une demande comportant les indications suivantes:

1° La nature des fabrications envisagées, la dénomination et la composition chimiques des produits obtenus;

2° L'espèce des matières premières utilisées;

3° Le processus de fabrication;

4° Les quantités annuelles de produits et résidus devant être obtenues au cours de la fabrication et les quantités annuelles de pétrole lampant ou de gas oil devant être mises en œuvre pour cette fabrication;

5° L'adresse de l'établissement où la fabrication doit avoir lieu et le régime de cet établissement quant aux jours et heures de travail;

6° L'adresse des entrepôts ou des raffineries qui seront chargés de la fourniture des produits pétroliers.

A chaque demande doivent être joints:

1° Deux échantillons du produit chimique de synthèse dont la fabrication est envisagée;

2° Un plan des divers bâtiments, locaux, cours et emplacements de l'établissement où la fabrication doit avoir lieu, des clôtures ou ouvertures de passage, des réservoirs ou canalisations.

Art. 5. — Le directeur général des douanes et droits indirects fixe la date à partir de laquelle l'exonération est applicable et détermine les conditions du contrôle administratif auxquelles cette autorisation est subordonnée.

A cet égard l'autorisation précisera notamment:

1° Les conditions matérielles auxquelles doivent répondre les installations;

2° Les conditions dans lesquelles le pétrole lampant et le gas oil exonérés de la taxe intérieure de consommation seront acheminés sur l'usine destinataire;

3° Les conditions dans lesquelles, suivant l'importance et la nature des fabrications, l'usine sera exercée d'une façon permanente, intermittente ou soumise seulement à des contrôles périodiques.

Art. 6. — Les dispositions des articles 15, 16 et 17 du décret susvisé du 31 janvier 1948 relatives à l'exercice des raffineries de pétrole sont applicables aux usines fabriquant des produits chimiques de synthèse à partir de produits du pétrole exonérés de la taxe intérieure de consommation en vertu du présent décret.

Art. 7. — Sans préjudice des pénalités prévues par le code des douanes, toute violation des dispositions du présent règlement, toute manœuvre en vue de détourner les produits exonérés de la destination pour laquelle l'exonération a été accordée, entraînera la privation pour les industriels intéressés de l'exonération prévue à l'article 1er.

L'application de cette mesure sera, dans chaque cas particulier, subordonnée à un arrêté concerté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget, pris après avis de la commission instituée par le décret du 30 mars 1949.

Art. 8. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret n° 50-1465 du 25 novembre 1950 relatif aux honoraires alloués pour la direction des travaux d'architecture exécutés pour le compte de l'Etat (ministère des finances).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'article 58 de la loi de finances du 27 février 1912;

Vu le décret n° 48-1583 du 8 octobre 1948 relatif aux honoraires alloués pour la direction des travaux d'architecture exécutés pour le compte de l'Etat (ministère des finances),

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 48-1583 du 8 octobre 1948 susvisé est complété de la manière suivante:

« Si l'administration juge utile de confier la vérification des travaux et le règlement des mémoires à un vérificateur spécial, celui-ci reçoit, à titre d'honoraires, 1 p. 100 au plus, à déduire des honoraires de l'architecte.

« Si l'administration décide de procéder elle-même à la vérification et au règlement des mémoires, il est déduit 1 p. 100 au plus des honoraires de l'architecte. »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Affectation provisoire au ministère du budget de locaux dépendant du tribunal cantonal de Hochfelden (Bas-Rhin).

Le ministre du budget,

Sur le rapport du directeur général des impôts (enregistrement) et du chef de service des domaines,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949, relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;

Vu l'adhésion du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 25 septembre 1950;

Vu l'avis émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières dans sa séance du 13 octobre 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Sont affectés à titre temporaire et précaire au ministère du budget (direction générale des impôts, enregistrement) en vue de l'installation du bureau de l'enregistrement et des domaines de Hochfelden (Bas-Rhin), les locaux suivants situés dans le bâtiment du tribunal cantonal de cette localité:

Rez-de-chaussée: pièce n° 7;

Deuxième étage: une mansarde.

Art. 2. — Le directeur général des impôts et le chef du service des domaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 novembre 1950.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Application de l'article 7 du code des douanes.

Le ministre du budget,

Vu l'article 7 du code des douanes,

Arrête:

Art. 1er. — Ne sont considérées comme fortement taxées, pour l'application du code des douanes, que:

1° Les marchandises dont le droit inscrit au tarif minimum d'importation est égal ou supérieur à 20 p. 100 ainsi que les marchandises qui leur sont assimilées ou qui sont soumises aux mêmes droits de douane;

2° Les marchandises désignées ci-après, ainsi que les marchandises qui leur sont assimilées ou qui sont soumises aux mêmes droits de douane:

RÉFÉRENCE au tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
Ex. n° 236.	Tabacs fabriqués présentés pour compte particulier.
Chapitre 30.	Produits pharmaceutiques.
Ex. n° 623.	Parfums liquides alcooliques.
Ex. n° 624.	Produits dentifrices alcooliques.
Ex. n° 625.	Produits capillaires alcooliques.
Ex. n° 626.	Produits pour les soins de la peau et pour le maquillage alcooliques
661.	Ferro-cérium et alliages similaires de métaux rares; fers pyrophoriques.
665.	Pellicules non perforées sensibilisées non impressionnées.
Ex. n° 668.	Surfaces sensibles impressionnées non développées, pellicules perforées (films).
670, 671A, 671B.	Films cinématographiques.
Ex. n° 675 C.	Meules et articles similaires en abrasifs agglomérés.
724 A, B, C.	Bandages et pneumatiques pour roues de véhicules.
1152 D.	Tresses pour la chapellerie en lames de rayonne (paille artificielle), crin artificiel, matières plastiques, y compris les fils recouverts de rayonne ou de matières plastiques, purs ou mélangés de toutes matières.
Ex. n° 1172 A et B.	Plumes de parure apprêtées ou montées dont le droit inscrit au tarif minimum est supérieur à 10 p. 100.
1249 B.	Imitations de pierres précieuses, y compris les similisés.
Ex. n° 1258.	Pierres synthétiques ou reconstituées, taillées ou autrement travaillées, non montées ni serties.
1270 A à 1274.	Ouvrages en métaux précieux.
1491.	Petite bouclerie.
1494.	Aiguilles à coudre à la main, crochets à broder à la main, aiguilles ou broches à tricoter à la main, passe-lacets, navettes à filet, pointes pour insignes et articles similaires.
1630 A et B.	Têtes de machines à coudre.
1631 C.	Aiguilles pour machines à coudre.
1631 D.	Pièces détachées de têtes de machine à coudre.
Ex. 1633 A.	Alênes et aiguilles à coudre les chaussures ou le cuir.
1649 à 1656.	Outils pour machines et outillages à main, à l'exception des couteaux circulaires.
1662 A et B.	Machines à écrire et similaires.
1670 A à I.	Pièces détachées et accessoires pour machines et appareils de bureau.
1746.	Amplificateurs de courants électriques de toutes sortes.
1831.	Parachutes et leurs accessoires.
1878.	Appareils de prise de vues cinématographiques.
Chapitre 100.	Articles d'horlogerie dont le droit inscrit au tarif minimum est supérieur à 10 p. 100.
1913 C.	Accordéons et instruments analogues.
Chapitre 103.	Armes et munitions de commerce.
2013 A à C.	Briquets et allumeurs mécaniques.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1950.

EDGAR FAURE.

Taux de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées, applicable aux tabacs et allumettes importés dans le département de la Guyane.

Le ministre du budget,

Vu l'article 2 du décret n° 46-516 du 30 mars 1948 relatif à l'extension des monopoles des tabacs, des allumettes et des poudres dans le département de la Guyane;

Vu le décret du 13 novembre 1950 supprimant la taxe sur la valeur des marchandises exportées, perçue dans le département de la Guyane;

Vu l'arrêté du 30 mars 1948 fixant les taux de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises exportées et importées applicables aux tabacs et allumettes dans le département de la Guyane.

Arrête:

Art. 1er. — Les taux de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées, applicable aux tabacs et allumettes importés dans le département de la Guyane sont modifiés ainsi qu'il suit à partir du 1er décembre 1950:

Tabacs en feuilles préparés pour la consommation.....	10	p. 100.
Tabacs manufacturés à fumer, à priser et à mâcher....	60	—
Cigares	20	—
Bouts des Antilles.....	15	—
Cigarettes	100	—
Allumettes	5	—

Art. 2. — Sont abrogées, à compter de la même date, les dispositions de l'arrêté susvisé du 30 mars 1948.

Art. 3. — Le directeur général des impôts et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1950.

EDGAR FAURE.

Attributions des bureaux de finances des zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex.

Le ministre du budget,

Vu la loi du 27 décembre 1933;

Vu l'article 21 du décret du 29 décembre 1933;

Vu l'arrêté du 14 février 1934;

Sur la proposition du directeur général des douanes et droits indirects,

Arrête:

Art. 1er. — Les bureaux de finances des zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex sont classés en deux catégories au point de vue des importations et exportations qu'ils sont habilités à constater.

Art. 2. — Les bureaux de la première catégorie sont ouverts au trafic commercial, c'est-à-dire, en principe, à toutes les importations.

Sont classés dans cette catégorie les bureaux de Saint-Gingolph (gare), Saint-Gingolph (route), Chens-le-Pont, Veigy (route), Veigy-lès-Mermes, Moellesulaz, Vallard, Etrembières-Veyrier, Collonges-sous-Salève, Saint-Julien, Pougny, Saint-Genis, Prévessin, Ferney-Voltaire, Divonne (gare), Divonne (route), Grassay.

Art. 3. — Les bureaux de la deuxième catégorie sont ouverts seulement aux opérations relatives au trafic local et pour lesquelles, s'il s'agit d'importations, la valeur déclarée ou présumée des marchandises n'excède pas la somme de 25.000 F.

Des dérogations à cette double restriction peuvent être accordées par le directeur général des douanes.

Sont classés dans la deuxième catégorie, les bureaux de Moniaz, Carraz, Cornières, Ambilly I, Ambilly II, Bossey, Archamps, Crache, Pont-de-Viry, Valleiry-Lajoux, Challex, Sous-Saint-Jean-de-Gonville, Sauverny.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté du 14 février 1934 sont abrogées.

Art. 5. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par arrêté du 7 novembre 1950, sont nommés ingénieurs élèves à l'école d'application des manufactures de l'Etat les élèves ci-après désignés, sortis de l'école polytechnique en 1950 et classés dans le service des manufactures de l'Etat:

MM. Melese (Jacques-Michel), Ricadat (Jean-Alexandre), Menu (Jean-François), Waegaert (Pierre-Robert).

Le présent arrêté a effet à compter du 1er octobre 1950.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 28 novembre 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, en vue de lui permettre d'exercer des fonctions à la payerie générale en Autriche, de M. Pavy (Gaston), contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2e échelon, à la trésorerie générale de Seine-et-Oise.

Le présent arrêté a effet à compter du jour où l'intéressé sera mis à la disposition du ministre des affaires étrangères.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 25 novembre 1950 autorisant une prise de participation du port autonome du Havre au capital constitutif de la Société des transports pétroliers par pipe-line.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 12 juin 1920 sur l'autonomie des ports maritimes de commerce;

Vu la loi du 2 août 1949, relative à la construction d'un pipe-line entre la Basse-Seine et la région parisienne et à la création d'une société des transports pétroliers par pipe-line;

Vu le décret du 21 avril 1939 relatif aux participations financières de l'Etat et des établissements publics, modifié par la loi du 21 juin 1942,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, dans la limite de cinquante-cinq millions de francs, une prise de participation du port autonome du Havre au capital constitutif de la Société des transports pétroliers par pipe-line.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Décret du 25 novembre 1950 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 25 novembre 1950, M. Bourcy (Joseph), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès de la ville de Nantes, est réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application de l'article 6 (§ I) de la loi du 20 septembre 1948. 60 ans d'âge, 41 ans de services.

Ces dispositions prennent effet au 1er janvier 1951. La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Approbation d'un avenant au cahier des charges annexé au décret du 2 juillet 1932 réglementant la concession d'outillage public accordée à la chambre de commerce de Perpignan au port de Port-Vendres.

Par arrêté en date du 21 novembre 1950, le cahier des charges annexé au décret du 2 juillet 1932 qui réglementait la concession d'outillage public accordée à la chambre de commerce de Perpignan et des Pyrénées-Orientales au port de Port-Vendres a été modifié conformément aux dispositions de l'avenant annexé au présent arrêté.

NOTA. — L'avenant susvisé est déposé au bureau de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Perpignan, où les intéressés pourront le consulter.

Travaux publics de l'Etat.

Par arrêté en date du 20 novembre 1950, M. Labarrière, ingénieur des travaux publics de l'Etat de 1re classe, précédemment détaché auprès du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes) a été réintégré, à compter du 16 novembre 1950, dans son cadre d'origine.

L'intéressé exercera par intérim les fonctions d'ingénieur des transports à l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme (direction générale des chemins de fer et des transports) et sera chargé, en cette qualité, de mission auprès du haut commissaire de la République française en Sarre, en vue d'occuper le poste de chef du bureau français des transports à Sarrebrück.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 25 novembre 1950 portant nomination d'un professeur.

Par décret en date du 25 novembre 1950, M. Cadenat, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Toulouse, est nommé, à compter du 1er octobre 1950, à la chaire de stomatologie de ladite faculté (emploi créé) et titularisé dans le grade de professeur.

Décret du 25 novembre 1950 portant nomination d'un professeur.

Par décret en date du 25 novembre 1950, M. Duclos, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon, est nommé, à compter du 1er octobre 1950, à la chaire de stomatologie de ladite faculté (emploi créé) et titularisé dans le grade de professeur.

Décret du 25 novembre 1950 portant admission à la retraite d'un professeur.

Par décret en date du 25 novembre 1950, M. Sourdille, professeur à la faculté de médecine de l'université de Strasbourg, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 15 novembre 1950.

Remises de débets.

Par arrêté du 8 novembre 1950, il est fait remise gracieuse à M. Robert Arpajou, ex-commissaire des chantiers de la jeunesse, en Afrique du Nord, d'une somme de 16.058 F sur celle de 32.058 F qu'il a été requis de reverser au Trésor au titre d'indemnité différentielle et de majoration d'occupation indûment perçues du 26 octobre 1945 au 28 février 1946.

Par arrêté du 8 novembre 1950, il est fait remise gracieuse à:

M. Perez (Jayme), demeurant à Oran, 74, rue de Mostaganem;

Mme Schmidt (Yvonne-Marguerite), épouse Perez (Jayme), demeurant au même lieu;

M. Perez (Marcel), époux Fray (Marie-Thérèse), demeurant à Strasbourg, 27, rue Lauth;

Mlle Perez (Andrée), célibataire, majeure, demeurant avec ses parents;

M. Perez (Georges), mineur sous la tutelle de ses parents,

de la somme de 23.510 F dont était redevable envers l'Etat, pour trop perçu sur une indemnité différentielle allouée par l'organe liquidateur des chantiers de jeunesse, M. Perez, leur fils et frère, mort au champ d'honneur le 18 avril 1945.

Convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale.

Par arrêté en date du 21 novembre 1950, le conseil supérieur de l'éducation nationale, est convoqué en session ordinaire le 19 décembre 1950 à neuf heures trente, au ministère de l'éducation nationale.

Docteurs « honoris causa ».

Par arrêté en date du 9 novembre 1950, sont approuvées des délibérations du conseil de l'université de Paris conférant le titre de docteur *honoris causa* de cette université aux savants étrangers dont les noms suivent:

M. Moses Bensabat Amzalak, recteur de l'université technique de Lisbonne, économiste et historien.

M. Léon Graulich, professeur à la faculté de droit de l'université de Liège.

M. Fernando da Silva, doyen de la faculté de droit de l'université de Lisbonne.

Lord Cooper, lord justice general of Scotland et lord president of the court of session.

M. Ugo Cerletti, professeur de clinique psychiatrique à l'université de Rome.

M. C. Crafoord, professeur de chirurgie à la faculté de Stockholm.

M. Barend Jansen, professeur de chimie biologique à l'université d'Amsterdam.

M. Pittard, anthropologiste, professeur à l'université de Genève.

M. Svedberg physicien, professeur à l'université d'Upsal.

M. P. W Brigman, physicien, professeur à l'université Harvard, Cambridge, Massachusetts.

M. Georges-Eugène Dupreel, professeur à l'université de Bruxelles.

M. C. M. Bowvra, professeur à l'université d'Oxford.

Sir David Ross, professeur à l'université d'Oxford.

M. René-J. Dubos, professeur à l'institut Rockefeller de recherches médicales, à New-York.

M. H.-R. Kruyt, président de l'union internationale de la chimie, professeur émérite à l'université d'Utrecht.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 novembre 1950: page 11693, Docteurs *honoris causa*, 1re colonne, 24e ligne, au lieu de: « Par arrêté en date du 6 novembre 1950 », lire: « Par arrêté en date du 3 novembre 1950 ».

Administration générale.

Par arrêté en date du 9 novembre 1950, il est mis fin, à compter du 16 octobre 1950, au détachement au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes de M. Challemel du Rozier (Philippe), agent supérieur de 2e classe (2e échelon).

A compter de la même date l'intéressé est réintégré et nommé à la direction de l'enseignement technique.

Par arrêté en date du 16 novembre 1950, Mme Borie (Gabrielle), employée de bureau dactylographe à la direction générale de la jeunesse et des sports, est placée en disponibilité pour convenances personnelles, pendant une période de trois mois à compter du 1er décembre 1950.

Par arrêté en date du 16 novembre 1950, Mme Perignon, née Tournerie (Emilie), adjoint administratif chef de groupe à la direction de l'architecture, est mise en disponibilité pour charges de famille, pendant une période d'un an à compter du 1er novembre 1950.

Par arrêté en date du 16 novembre 1950, Mme Loison, née Montegut (Simone), adjoint administratif de 2e classe, est maintenue en disponibilité pour charges de famille, pendant une période de trois mois à compter du 20 décembre 1950.

Bibliothécaires.

Par arrêté en date du 21 novembre 1950, M. Lesure (François), archiviste paléographe, licencié ès lettres, est nommé, à dater du 15 octobre 1950, bibliothécaire stagiaire à la Bibliothèque nationale.

A compter de cette date l'intéressé percevra le traitement de la 6e et dernière classe de l'emploi (310.000 F).

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 21 novembre 1950, M. Carbonnier, professeur à la faculté de droit de l'université de Poitiers, est nommé pour trois ans doyen de cette faculté.

Par arrêté en date du 21 novembre 1950, M. Lefebvre, professeur à la faculté des sciences de Lille, est nommé pour trois ans doyen de ladite faculté.

Par arrêté en date du 23 novembre 1950, est institué et nommé agrégé pour une période de neuf ans à compter du 21 septembre 1950 et mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'être affecté à la faculté de médecine de l'Indochine (Saigon), section oto-rhino-laryngologie, M. Tissié (Maurice).

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 octobre 1950:

Page 11182, 2e colonne, arrêté reclassant au 1er janvier 1949 les chefs de travaux des facultés mixtes de médecine et de pharmacie des universités des départements, 4e échelon, au lieu de: « Alger. — Mme Wunschendorff, ancienneté 3 ans 3 mois », lire: « ancienneté 3 ans 8 mois ».

Page 11183, 1re colonne, arrêté portant reclassement au 1er janvier 1949 des chefs de travaux de la faculté des sciences de Paris, 4e échelon, au lieu de: « M. Davy de Virville, avec une ancienneté de 6 mois », lire: « M. Davy de Virville, sans report d'ancienneté ».

Enseignement du premier degré.

Par arrêté en date du 27 novembre 1950, M. Fontaine (Marcel), professeur d'école normale (9e échelon), précédemment détaché auprès du ministre des affaires étrangères, est détaché auprès du président du conseil des ministres, services de la radiodiffusion et de la télévision françaises, pour exercer les fonctions de chef de la section roumaine à la direction des émissions vers l'étranger, pendant une période de cinq ans à compter du 1er avril 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 septembre 1950: page 9733, au lieu de: « M. Bocquet (Henri) est mis pour une durée de cinq ans à compter du 4 novembre 1949, à la disposition du directeur de l'instruction publique à Tunis », lire: « M. Bocquet (Henri), est mis pour une durée de cinq ans à compter du 1er novembre 1949, à la disposition du directeur de l'instruction publique à Tunis ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 septembre 1950: page 9878, au lieu de: « Mme Perrier, née Miginiac, est mise, pour une durée de deux ans, à compter du 1er novembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer », lire: « Mme Perrier, née Miginiac, est mise, pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 septembre 1950: page 9901, fin de la page, au lieu de: « M. Dezavelle (Jacques), admis à compter du 1er octobre 1947 jusqu'au 19 août 1949 », lire: « M. Dezavelle (Jacques), admis à compter du 20 avril 1946 jusqu'au 19 août 1949 ».

Musées de France.

Par arrêté en date du 15 novembre 1950, M. Jean-Valéry Hélot, conservateur des musées d'Alençon, a été nommé conservateur du musée Ingres, à Montauban.

Complément à la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur établie par l'arrêté du 10 juillet 1950 (facultés des sciences).

Par arrêté en date du 21 novembre 1950, la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur établie par l'arrêté du 10 juillet 1950 est complétée ainsi qu'il suit:

Astronomie, géophysique.

M. Delhaye.

Mathématiques.

MM. Brousse.
Fourès.

Mécanique des fluides.

MM. Comolet.
Cordier.

Physique.

MM. Bouchez.
Cotton (Eugène).
Forrer.
Fournet.
Grégoire.
Huetz.
Lliboutry.

Chimie générale, minérale, organique, chimie appliquée.

MM. Bouissières.
Gauguin
Hagenmuller.
Plocquin.
Sosa.
Vilkas.

Physiologie.

Mme Fessard (électro-physiologie).
MM. Husson (Raoul) (psycho-physiologie).
Mayer.

Zoologie.

MM. Bonnemaison (zoologie appliquée).
Defretin.
Fischer.
Richard (Gaston).
Stolkowski.

Botanique.

Mlle Gagnieu.
M. Rivals.

Géologie.

MM. Ennouchi.
Sornay.
Vatan.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté en date du 20 novembre 1950, M. Nicol (Albert), précédemment détaché en qualité de chef de travaux pratiques à occupation principale à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris, a été définitivement intégré dans ce cadre et titularisé dans la 1re classe de son emploi à compter du 1er octobre 1950.

Instruments de mesure.

Sous réserve des conditions auxquelles ils devront satisfaire, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 5 août 1947, MM. Bouchon (Jean-Claude), Magnier (Georges), Duquenoy (Alfred), Dulong (Pierre) et Pervier (Gérard), ont été nommés à l'emploi d'agent de vérification des instruments de mesure, au traitement de début de cet emploi, à compter du 1er décembre 1950, par arrêté du 23 novembre 1950, pris en application des dispositions des décrets n° 46-945 du 7 mai 1946 et n° 50-396 du 28 mars 1950.

Les intéressés accompliront un stage de six mois dans les conditions fixées à l'article 10 (§ 2) de l'arrêté du 14 avril 1948.

Mines.

Par arrêté en date du 20 novembre 1950, il a été accordé une bonification d'ancienneté pour services militaires d'un an aux ingénieurs des mines de 3e classe (1er échelon) dont les noms suivent:

MM. Morin (François), Mermet (Maurice), Deny (Louis), Gouny (Lucien), Reboux (Paul), Achille (Jean-Claude), Rastoul (Henri), Callou (Roger), Rey (Jacques), Clairet (Jean), Naudet (Roger).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 novembre 1950:

Page 11780, II, Dans le grade d'ingénieur en chef (5e échelon), 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « Delacotte (Guy) », lire: « Delacote (Guy) ».

Page 11781, III, Dans le grade d'ingénieur (1er échelon), 1re colonne, 8e ligne, au lieu de: « Peccia-Galetto (Jacques) », lire: « Peccia-Galletto (Jacques); III, Dans le grade d'ingénieur (3e échelon), 1re colonne, 31e ligne, au lieu de: « Lerebourg-Pigeonniere (Jean) », lire: « Lerebours-Pigeonniere (Jean) ».

Acceptation de démission et admission d'élèves titulaires à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

Par arrêté en date du 20 novembre 1950, est acceptée la démission de M. Larrieu (Roger), figurant sur la liste des candidats admis en qualité d'élèves titulaires de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne à la suite du concours organisé en 1950.

Par arrêté en date du 20 novembre 1950, M. Copin (René), ancien élève de l'école polytechnique, a été admis comme élève titulaire de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, 2e année d'études.

Liste des candidats admis en qualité d'élèves titulaires à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 novembre 1950, page 11599, 2e colonne, dans le titre, au lieu de: « école supérieure des mines de Saint-Etienne », lire: « école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne ».

Liste des élèves de la promotion 1948-1950 de l'école pratique des mines de Thionville ayant obtenu le diplôme d'ancien élève de cette école.

Par arrêté en date du 20 novembre 1950, le diplôme d'ancien élève de l'école pratique des mines de Thionville a été accordé aux élèves de la promotion 1948-1950 de cette école dont les noms suivent:

Bounakoff (Jean).
Adam (Daniel).
Angeli (Augustle).
Legros (Emile).
Kiedzierski (Wladislas).
Dyja (Miec).
Karsiauska (Stanislas).
Jeanson (Roger).
Pedrini (Louis).
Marabese (Ardicio).
Silvioli (Pierre).
Antinori (Léopold).
Merkling (René).
Schroeder (Bruno).
Schiavi (Elio).
Charpentier (Camille).
Tani (Edgar).
Ossemond (Roland).
Vignon (Roland).
Derelle (Julien).
Munerol (Denis).
Martello (René).
Thévenin (Guy).
Misiak (Thomas).
Becquer (Jean).
Derelle (André).
Haeck (Léon).
Dal Zotto (Rino).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 50-1466 du 25 novembre 1950 portant modification de l'article 339 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies en son article 339, complété et modifié par les décrets des 9 février 1928 et 24 juillet 1929,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 339 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 339 (nouveau). — Aucun emprunt ne peut être autorisé au profit des communes que par un arrêté du gouverneur en conseil.

« Toutefois, lorsque la somme à emprunter dépasse trente millions de francs métropolitains ou que, réunie aux chiffres d'autres emprunts non encore remboursés, elle dépasse cette limite, l'autorisation est donnée par arrêté interministériel du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des finances et des affaires économiques.

« En ce qui concerne les emprunts libellés en monnaies locales, le montant en francs métropolitains est déterminé en prenant comme taux de conversion celui en vigueur à la date de l'acte autorisant l'emprunt.

« Ces emprunts peuvent être réalisés, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par souscription publique avec faculté d'émettre des obligations négociables, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations ou de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse par extension de l'article 22 de la loi du 20 juillet 1886, aux conditions de ces établissements ».

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret du 25 novembre 1950 portant approbation des arrêtés nos 19 HC et 38 HC en date des 17 mars et 19 mai 1950, du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des Nouvelles-Hébrides (exercice 1950).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies;

Vu le décret du 18 octobre 1950 portant approbation du budget spécial des Nouvelles-Hébrides (exercice 1950);

Vu les arrêtés nos 19 HC et 38 HC en date des 17 mars et 19 mai 1950, du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des Nouvelles-Hébrides (exercice 1950),

Décrète:

Art. 1er. — Sont approuvés les arrêtés nos 19 HC et 38 HC susvisés, en date des 17 mars et 19 mai 1950, du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des Nouvelles-Hébrides (exercice 1950).

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 25 novembre 1950 approuvant une délibération n° 50-30 du 8 septembre 1950 du conseil général des Comores, modifiant la taxe d'importation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création du conseil général des Comores;

Vu la délibération n° 50-30 du 8 septembre 1950 exonérant de la taxe d'importation les objets et matières premières importés pour servir à l'emballage des produits d'exportation;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée n° 50-30 du 8 septembre 1950 du conseil général des Comores modifiant la taxe d'importation.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* des Comores, et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 25 novembre 1950 portant promotion dans le corps de l'inspection de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 25 novembre 1950, sont promus dans le corps de l'inspection de la France d'outre-mer:

Au grade d'inspecteur général de 2e classe de la France d'outre-mer.

M. de Carbon-Ferrière (Jacques), inspecteur de 1re classe de la France d'outre-mer en service détaché, en remplacement de M. Le Gregam, inspecteur général de la France d'outre-mer, admis au cadre de réserve des inspecteurs généraux de la France d'outre-mer.

M. Peter (Georges-Emile), inspecteur de 1re classe de la France d'outre-mer, en remplacement de M. de Carbon-Ferrière, maintenu en position de service détaché.

Décret du 25 novembre 1950 portant reclassement d'un administrateur adjoint des colonies.

Par décret en date du 25 novembre 1950, M. Legrand (Michel-Fulgence-Alexandre), administrateur adjoint des colonies, est reclassé comme suit:

Elève administrateur (1er échelon) le 1er août 1946;
Administrateur adjoint de 3e classe le 1er août 1948;
Administrateur adjoint de 2e classe le 1er août 1950.

Ce reclassement prend effet à compter des dates indiquées ci-dessus en ce qui concerne l'ancienneté et du 1er août 1950 en ce qui concerne la solde.

Décret n° 50-1467 du 27 novembre 1950 portant création d'une académie d'Afrique occidentale française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 14 juin 1854 sur l'instruction publique;

Vu le vœu émis par le grand conseil de l'Afrique occidentale française,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé une académie d'Afrique occidentale française, dont le siège est à Dakar et dont le ressort s'étend à tous les territoires du groupe de l'Afrique occidentale française.

Art. 2. — Le recteur de l'académie d'Afrique occidentale française, nommé par décret du Président de la République en conseil des ministres sur proposition conjointe du ministre de l'éducation nationale et du ministre de la France d'outre-mer, est chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement en Afrique occidentale française.

Art. 3. — Dans les territoires du ressort de l'académie d'Afrique occidentale française, l'inspecteur d'académie est nommé directeur local de l'enseignement par le haut commissaire de la République en Afrique occidentale française sur proposition du recteur d'académie, directeur général de l'enseignement en Afrique occidentale française.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre de l'éducation nationale sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 27 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Décret du 27 novembre 1950 approuvant la délibération de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances n° 336 du 30 août 1950, modifiant le tarif fiscal d'entrée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances;

Vu la délibération de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances n° 336 du 30 août 1950, modifiant le tarif fiscal d'entrée;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances n° 336 du 30 août 1950, modifiant le tarif fiscal d'entrée.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de Madagascar et dépendances, et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 27 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 27 novembre 1950 approuvant la délibération de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances n° 321 du 29 août 1950, modifiant le tarif fiscal de sortie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances;

Vu la délibération de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances n° 321 du 29 août 1950, modifiant le tarif fiscal de sortie;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances n° 321 du 29 août 1950, modifiant le tarif fiscal de sortie.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de Madagascar et dépendances, et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 27 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 27 novembre 1950 approuvant la délibération du 29 août 1950 de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances, modifiant la nomenclature des taxes d'importation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances;

Vu la délibération de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances n° 322 du 29 août 1950, modifiant la nomenclature des taxes d'importation;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances n° 322 du 29 août 1950, modifiant la nomenclature des taxes d'importation.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de Madagascar et dépendances et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 27 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret n° 50-1394 relatif au conditionnement des miels originaires des territoires d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 novembre 1950: page 11122, article 11, 1re ligne, au lieu de: « 30 p. 100 », lire: « 20 p. 100 »; annexe III, au lieu de: « de la saccharose » lire: « du saccharose ».

Inspection des chasses et de la protection de la faune outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 20 novembre 1950, M. Cabaille (Michel) a été nommé, pour compter du 1er janvier 1950, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, dans le cadre de l'inspection des chasses et de la protection de la faune aux colonies, au grade d'inspecteur de 2e classe.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 20 novembre 1950, M. Finelli (Charles-Antoine), receveur supérieur hors classe du cadre général des transmissions coloniales, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services.

Administration générale d'outre-mer.

Par décision en date du 18 novembre 1950, M. Bordier (Albert), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale, est maintenu en activité pour une période de trois mois, à compter du 20 octobre 1950, date à laquelle il a été atteint par la limite d'âge.

Par décision en date du 18 novembre 1950, un congé de longue durée, huitième période de six mois, valable du 9 octobre 1950 au 9 avril 1951, est octroyé à M. Desanti (Antoine), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale.

Tableau d'avancement de l'année 1950 du personnel de l'inspection des chasses et de la protection de la faune outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 13 novembre 1950, ont été inscrits au tableau d'avancement de l'année 1950 du cadre de l'inspection des chasses et de la protection de la faune aux colonies:

Pour le grade d'inspecteur en chef.

M. Kieffer (Charles), inspecteur principal de 1re classe.

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur.

M. Quijoux (Pierre), inspecteur de 3e classe.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Modalités de versement à l'Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des cotisations de sécurité sociale dues par les fonctionnaires visés par le décret n° 49-1039 du 1er août 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 49-1039 du 1er août 1949 relatif au régime de sécurité sociale applicable aux fonctionnaires des cadres régis par décret exerçant normalement leurs fonctions dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, et notamment l'article 3,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les cotisations de sécurité sociale à la charge des personnels civils visés à l'article 1er du décret n° 49-1039 du 1er août 1949, sont précomptées sur les traitements des agents intéressés, qui sont ordonnancés pour le net.

Art. 2. — Le montant des cotisations de sécurité sociale précomptées dans les conditions prévues à l'article 1er est porté, avec la cotisation à la charge de l'administration, au crédit d'un compte ouvert au nom de l'Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, dans les écritures des comptables supérieurs du Trésor sur la caisse desquels sont assignés les traitements auxquels se rapportent les cotisations.

L'ordonnancement des cotisations de sécurité sociale est obligatoirement effectué, par les ordonnateurs compétents, en même temps que les traitements sur lesquels sont précomptées lesdites cotisations.

Les ordonnateurs adressent aux comptables payeurs un bordereau indiquant globalement:

1° Le montant des traitements ayant servi de base au calcul des cotisations;

2° Le montant des cotisations à la charge des agents;

3° Le montant des cotisations à la charge de l'administration.

Art. 3. — Dans les dix premiers jours de chaque mois, les comptables supérieurs du Trésor transfèrent d'office à la caisse des dépôts et consignations au compte « Ministère du travail et de la sécurité sociale. — Produits des cotisations de sécurité sociale » le montant des cotisations de sécurité sociale portées, au cours du mois précédent, au crédit du compte ouvert, dans leurs écritures, au nom de l'Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Ils adressent, en même temps, à cet organisme, à l'appui d'un état récapitulatif, les bordereaux établis par les ordonnateurs conformément aux dispositions de l'article 2.

Art. 4. — Le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, le directeur du personnel au ministère de la France d'outre-mer et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
GUY HOUIST.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI LORAIN.

Pour le ministre d'Etat,
chargé des relations avec les Etats associés et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE BOLOTTE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Caisses de retraites.

Par arrêté du 18 novembre 1950, ont été approuvées les modifications aux statuts de la caisse de retraites du personnel de banque, section 4 et 5 APB, 18, rue La Fayette, Paris (9e): « autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946 ».

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENTS DU JURA, SARTHE, SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 23 novembre 1950, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: 1° Société mutualiste des ouvriers et employés de l'usine céramique de Belvoye, n° 39-470, à Damparis; 2° de Sainte-Jamme-sur-Sarthe, n° 72-27, à Sainte-Jamme, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste des employés et ouvriers de la Société générale de fonderie, 8, place d'Iéna, à Paris, n° 75-287, à Paris.

DÉPARTEMENTS DU MORBIHAN ET DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 23 novembre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Amicale des médaillés militaires, n° 56-99, à Vannes, avec la société mutualiste dite: « Les Médaillés militaires, n° 75-1756, à Paris.

Tableau d'avancement d'échelon pour l'année 1950 des contrôleurs généraux adjoints de la sécurité sociale (ancien statut).

M. Jonon, 3e classe, 29 décembre 1950.

PROMOTION

Par arrêté en date du 18 novembre 1950, M. Jonon, contrôleur général adjoint de la sécurité sociale de 4e classe, ancien statut, a été promu à la 3e classe de son emploi, à compter du 29 décembre 1950.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 50-1468 du 25 novembre 1950 modifiant le décret n° 49-1225 du 28 août 1949 portant statut des personnels techniciens temporaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 49-1225 du 28 août 1949, portant statut des personnels techniciens temporaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 40 du décret n° 49-1225 du 28 août 1949 susvisé est modifié et complété ainsi qu'il suit:

« *Art.* 40. — Les agents contractuels intégrés en qualité d'architecte devront satisfaire aux conditions suivantes:

« *a*) . . . . . .

« *b*) Soit, étant inscrits à l'ordre des architectes, justifier de la possession de l'un des titres ou diplômes prévus à l'article 34, paragraphe 2.

« *c*) Soit, étant inscrits à l'ordre des architectes, avoir payé la patente d'architecte depuis cinq ans à la date du 1er septembre 1939, ou avoir possédé à titre d'architecte, pendant cette même période, la qualité de fonctionnaire de l'Etat, d'un département ou d'une commune.

« Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme fixe, aux propositions de la commission d'intégration, l'échelon auquel sont intégrés les agents contractuels visés au présent article. »

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE

Le ministre d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 25 novembre 1950 portant affectation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'un terrain dépendant du ministère de la défense nationale, sis rue Emile-Schmitt, à Châlons-sur-Marne.

Par décret en date du 25 novembre 1950, est affecté au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme en vue de la création d'un quartier de compensation à Châlons-sur-Marne destiné au relogement de divers propriétaires évincés de la zone industrielle, un terrain de 1.452 mètres carrés, situé lieudit la Noue-l'Evêque, nos 117 p à 121 p de la soumission A

L'affectation de ce terrain donnera lieu au versement au profit du budget général d'une indemnité de 147.200 F à imputer au compte spécial 15-51, titre II, chapitre 21 (acquisition ou expropriation de terrains, loi validée des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941, opérations de remembrement et aménagement des quartiers sinistrés).

Décret du 25 novembre 1950 portant extension à la commune de Clairvaux-les-Lacs de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1946 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Clairvaux-les-Lacs en date du 22 mai 1950;

Vu l'avis conforme du conseil général du Jura en date du 29 septembre 1950;

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Clairvaux-les-Lacs (Jura).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Ouverture de crédit d'exercice clos.

Par arrêté du ministre du budget et du ministre des postes, télégraphes et téléphones, en date du 2 novembre 1950, un crédit spécial de 41.077.651 F est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1947 sur le chapitre 6070: « Dépenses des exercices clos », au titre de la 1re section: « Dépenses ordinaires » du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Administration centrale.

Par arrêté du 15 novembre 1950, Mme François, secrétaire d'administration de 1re classe, mise en disponibilité pour une durée de 4 mois à compter du 6 juillet 1950, a été maintenue dans la même position pour une durée de 2 mois à compter du 6 novembre 1950.

Services extérieurs.

Par arrêté du 18 novembre 1950, la mise à la retraite de M. Dehove (Paul), inspecteur principal à Lille, a été prononcée en application des articles 6 (§ 3, 3°) de la loi du 20 septembre 1948 et 21 de la loi du 8 août 1947.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret n° 50-1470 du 25 novembre 1950 portant modification, en ce qui concerne l'esturgeon, du décret du 23 novembre 1935 réglementant la pêche dans les estuaires des espèces vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la marine marchande, du ministre de l'agriculture et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 15 avril 1829 sur la pêche fluviale;

Vu la loi du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime;

Vu les décrets des 4 juillet 1853 et 19 novembre 1859 portant réglementation sur la pêche côtière dans les cinq arrondissements maritimes;

Vu le décret du 10 mai 1862 réglementant la pêche maritime côtière;

Vu le décret du 25 novembre 1927 réglementant la pêche de l'esturgeon dans les eaux maritimes;

Vu le décret du 23 novembre 1935, modifié le 17 juin 1947, réglementant la pêche dans les estuaires en ce qui concerne les espèces vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées, et notamment ses articles 2 et 4;

Vu le décret du 1er septembre 1936 portant réglementation de la pêche maritime côtière,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ajouté à l'article 2 du décret susvisé du 23 novembre 1935 et relatif aux périodes d'interdiction de pêche un alinéa 4°, ainsi rédigé:

« 4° La pêche de l'esturgeon du 1er juillet inclusivement au 31 décembre inclusivement. »

Le dernier paragraphe dudit article demeure sans changement.

Art. 2. — L'alinéa 4° de l'article 4 du décret précité, visant la taille marchande de l'esturgeon, est également modifié comme suit:

« 4° Les esturgeons: 1 mètre 30 de longueur, cette dimension étant mesurée de l'extrémité du museau au milieu de l'échancrure de la queue. »

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret, qui auront effet à compter du 1er janvier 1951

Art. 4. — Le ministre de la marine marchande, le ministre de l'agriculture et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* de la marine marchande.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la marine marchande,
GASTON DEFFERRE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 50-1469 du 16 novembre 1950 tendant à l'application, à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, des corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret n° 49-753 du 8 juin 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers;

Vu l'article 67 (1er alinéa) de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1950 sont réalisées, à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, les suppressions d'emplois ci-après indiquées:

Trois femmes de service.
Un planton.
Trois agents du cadre complémentaire de service.
Sept auxiliaires de services.

Art. 2. — A compter du 1er janvier 1950 il est créé, à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, un corps d'agents du service intérieur et d'huissiers, comprenant treize emplois répartis comme suit:

Un brigadier-chef.
Un brigadier.
Un huissier de direction.
Dix agents de service.

Art. 3. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet au 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 16 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Modification de la composition du jury et de la commission technique chargés de donner un avis sur les projets présentés à l'occasion du concours ouvert en vue d'établir le modèle de la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance.

Par arrêté du 23 novembre 1950, la composition du jury fixée à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 1950 est complétée par l'adjonction d'un membre:

M. le lieutenant-colonel Arnould, directeur du cabinet du grand chancelier de la Légion d'honneur.

M. le lieutenant-colonel Arnould fera également partie de la commission technique prévue à l'article 3 dudit décret.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mercredi 29 novembre 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la proposition de résolution de M. Paul Coste-Floret et plusieurs de ses collègues tendant à reviser certains articles de la Constitution. (Nos 11272-11431. — Mme Germaine Peyroles, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Paul Coste-Floret et plusieurs de ses collègues tendant à reviser certains articles de la Constitution. (Nos 11272-11431. — Mme Germaine Peyroles, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi portant application à l'Algérie des dispositions de la loi du 1er septembre 1948 régiant les rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage commercial. (Nos 9021-10393. — M. Cordonnier, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 29 novembre 1950.

N° 11119. — Proposition de loi de M. Reille-Soult tendant à modifier le décret n° 50-1029 du 23 août 1950: 1° en fixant le minimum vital à 100 F de l'heure; 2° en supprimant les abattements de zones; 3° en instituant l'échelle mobile des salaires (renvoyée à la commision du travail).

N° 11265. — Proposition de loi de M. Joseph Denais tendant à compléter l'article 32 de la loi du 24 juillet 1950 relatif aux pensions de certains officiers (renvoyée à la commission des pensions).

N° 11271. — Proposition de loi de M. Siefridt tendant à sauvegarder les intérêts généraux des villes sinistrées (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 11288. — Proposition de loi de M. Couston tendant à abroger le décret n° 50-1171 du 22 septembre 1950 supprimant 85 moniteurs des services de l'aviation légère et sportive et à assurer le réaménagement de ces services (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 11293. — Rapport, par Mme Reyraud, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de loi tendant à accorder le transport gratuit aux jeunes filles et jeunes gens sans emploi.

N° 11297. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés.

N° 11306. — Proposition de loi de M. Couston tendant à accorder la détaxe des carburants utilisés pour les vols d'entraînement effectués dans les aéro-clubs (renvoyée à la commission des finances).

N° 11311. — Proposition de loi de M. Emile Hugues tendant à diminuer le taux des intérêts de retard perçus par la sécurité sociale en vertu de l'article 36 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 (renvoyée à la commission du travail).

N° 11317. — Proposition de loi de M. Peytel tendant à la création d'un organisme consultatif auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, dénommé Conseil économique des routes (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 11329. — Proposition de loi de M. Leenhardt tendant au dégrèvement de la surtaxe progressive au titre de 1950 (revenus de 1949) en faveur des petites cotes (renvoyée à la commission des finances).

N° 11351. — Proposition de résolution de M. Reeb tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret d'application de l'article 2 de la loi du 22 août 1950 sur le décompte de certains services pour la pension de retraite des inscrits maritimes (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 11354. — Proposition de loi de M. Coudray tendant à l'abrogation des dispositions de la loi n° 50-948 du 8 août 1950 relatives à la suppression du salaire unique versé aux membres de la famille de l'exploitant agricole (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 11431 — Rapport, par Mme Peyroles, au nom de la commission du suffrage universel, sur la proposition de résolution tendant à reviser certains articles de la Constitution.

N 11432. — Projet de loi portant déclassement des lignes d'intérêt général de Marcq-Saint-Juvin à Dun-Doulcon et de Saulmory à Baroncourt et de leurs raccordements à l'exclusion du raccordement de Baroncourt-Est (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 11434. — Avis, transmis par M. le président du Conseil de la République, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à proroger la loi n° 48-1532 du 29 septembre 1948 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 11445. — Proposition de résolution de M. Signor tendant à inviter le Gouvernement à abroger l'arrêté du 28 septembre 1950 instituant une commission d'étude pour l'ensemble des problèmes scolaires et à dissoudre ladite commission (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 11446 (1). — Proposition de résolution de M. Barthélémy tendant à inviter le Gouvernement à attribuer aux communes et aux sinistrés des récentes inondations dans le département du Jura un premier secours de 200 millions de francs et à exonérer les sinistrés du payement de leurs impôts pour 1951 (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Proclamation d'un député.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département de la Creuse en date du 25 novembre 1950 que M. Pauly (Paul) a été proclamé député de la Creuse, en remplacement de M. Cerclier.

M. Pauly (Paul) est appelé à faire partie du 9e bureau. auquel appartenait son prédécesseur.

Commission de la défense nationale.

Séance du mardi 28 novembre 1950.

Présents — MM. Auban, Bartolini, Billat, Cherrier, Dassonville, Girardot, Guyot (Raymond) (Seine), Joinville (Alfred Malleret), Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Manceau, Montel (Pierre), Tillon (Charles), Tourné, Pierre Villon.

Excusés. — MM. Arnal, Jeanmot, Le Troquer.

Suppléant. — M. Dreyfus-Schmidt (de M. Coulibaly-Ouezzin).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 28 novembre 1950.

Présents. — MM. Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Bichet, Blanchet, Brusset (Max), Castellani, Chambrun (de), Coste-Floret (Paul), Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Delbos (Yvon), Desson, Dumet (Jean-Louis), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Ginestet, Girard, Guille, Hugonnier, Joubert, Lamine-Gueye, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Péron (Yves), Mme Germaine Peyroles, MM. Teitgen (Pierre), Viard, Weil-Raynal.

Excusé. — M. Bétolaud.

Suppléants. — M. Chausson (de Mme Sportisse), M. Coste-Floret (Alfred) (de M. Solinhac), M. Denis (de M. Jacques Duclos), M. Farine (de M. Rocques), M. Finet (de M. Bour), M. Gaborit (de M. Jeanmot), Mme Nautré (de M. Maton), M. Peyrat (de M. Villon), M. Rincent (de M. Hussel), M. Schmitt (Albert) (de M. Thoral).

Convocations de commissions.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le jeudi 30 novembre 1950, à dix heures (local de la commission n° 220):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 11401) de M. Signor tendant à inscrire dans les prochains comptes spéciaux du Trésor un crédit de 1 milliard 500 millions de francs en faveur de la caisse centrale de crédit coopératif, ce crédit étant destiné à couvrir les demandes d'avances formulées à cet établissement par les caisses régionales de crédit maritime mutuel pour l'année 1951.

II. — Rapport de M. Mazier sur la proposition de résolution (n° 11233) de M. Cermolacce tendant à majorer de 42 p. 100 les salaires forfaitaires résultant du décret du 5 novembre 1948 et servant de base pour le calcul des pensions des inscrits maritimes.

III. — Questions diverses.

La commission de la presse se réunira le jeudi 30 novembre 1950, à quinze heures (local de la commision n° 230):

I. — Rapport de M. Bichet sur le statut de la presse.

II. — Budget de l'industrie et du commerce.

III. — Rapport supplémentaire de M. Verneyras sur la proposition de loi (n° 9063) de M. Gosset tendant à réglementer la publicité des boissons autorisées.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 30 novembre 1950, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de pétitions.

II. — Election d'un secrétaire en remplacement de M. Vendroux.

III. — Rapport de M. Mazuez sur la réforme électorale.

IV. — Rapport de M. Bétolaud sur sa proposition de résolution (n° 11069) tendant à la création d'une commission des Etats associés.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de l'éducation nationale le mercredi 29 novembre 1950, à quinze heures (local de la commission n° 262):

Examen des rapports de M. Garaudy sur:

L'avis du Conseil de la République (n° 4221) relatif à la proposition de loi concernant l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des écrivains;

L'avis du Conseil de la République (n° 4222) sur la proposition de loi tendant à modifier la loi créant une caisse nationale des lettres.

Convocation de bureau.

Le 6e bureau se réunira le jeudi 30 novembre 1950, à quinze heures trente (local du 6e bureau):

Validation des pouvoirs de M. Weill-Raynal, élu député de l'Oise en remplacement de M. Biondi, décédé.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 39 du règlement, se réunira le mercredi 29 novembre 1950, à onze heures, dans le cabinet de M. le président (organisation du débat sur l'extension à l'Algérie de la loi sur les loyers).

Réunions de commissions du mercredi 29 novembre 1950.

Commission des affaires économiques, à quatorze heures trente. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 7e bureau.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 230.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission des boissons, à dix heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à quinze heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à quatorze heures trente. — Local n° 249.

Commission des finances, à dix heures et à quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à seize heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 206.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 264.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à quatorze heures. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures trente. — Local n° 264.

Commission chargée d'enquêter sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire, à dix heures trente. — Local n° 254.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du jeudi 30 novembre 1950.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification de la loi du 4 décembre 1913 réorganisant le crédit maritime mutuel. (Nos 727 et 771, année 1950. — M. Denvers, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur, dite « promotion de l'Energie », à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'institut électro-technique de Grenoble (Nos 690 et 736, année 1950. — M. Léger, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. N..., rapporteur.)

3. — Discussion de la question orale, avec débat, suivante:

M. Dronne expose à M. le président du conseil que le désastre de Caobang souligne d'une manière tragique les faiblesses et les lacunes de l'action que nous poursuivons en Indochine, et lui demande quelles mesures le Gouvernement a prises et compte prendre afin de redresser la situation.

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder certains avantages à des catégories de fonctionnaires ayant exercé avant la guerre de 1939-1945 dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et ayant quitté ces départements par suite des événements de guerre. (Nos 689, 704 et 726, année 1950. — M. Zussy, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission des finances. — M. Jean Berthoin, rapporteur général.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Patient, jusques et y compris M. Pujol.

Tribunes. — Depuis M. Rabouin, jusques et y compris M. Gabriel Tellier.

Commission des finances.

Séance du mardi 28 novembre 1950.

Présents. — MM. Alric, Avinin, Boudet (Pierre), Domusois, Diethelm (André), Grenier (Jean-Marie), Lamarque (Albert), Litaise, Jacques Masteau, Minvielle, Pellenc, Sclafer, Walker (Maurice).

Excusés. — MM. Berthoin, Chapalain, Roubert (Alex).

Suppléant. — M. Clavier (de M. Landry).

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la défense nationale le mercredi 29 novembre 1950, à quinze heures trente (local n° 217):

II. — Examen de deux projets de décrets (transferts de crédits dans le budget militaire) soumis pour avis à la commission.

La commission des finances se réunira le jeudi 30 novembre 1950, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission):

Audition de M. le président du conseil, de M. le ministre des finances et de M. le ministre du budget sur le budget de 1951.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 30 novembre 1950, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 767, année 1950) tendant à modifier la loi du 16 février 1897 et la loi du 4 août 1926 relatives à la propriété foncière en Algérie;

La proposition de résolution (n° 747, année 1950) de M. Lodéon tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour venir en aide aux victimes du violent incendie survenu dans la nuit du 14 au 15 novembre dans la commune de Marin, département de la Martinique.

II. — Communication du président sur les revendications présentées par le syndicat des fonctionnaires supérieurs de la sûreté concernant la réorganisation des services de police.

La commission de la marine et des pêches se réunira le jeudi 30 novembre 1950, à dix heures trente (local n° 215):

Audition de M. le ministre de la marine marchande sur la situation actuelle de la marine et des pêches.

Questions diverses.

Réunions du mercredi 29 novembre 1950.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission de la défense nationale, à quinze heures trente. — Local n° 217.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix heures trente. — Local n° 207.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix-sept heures. — Local n° 207.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures trente. — Local n° 215.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures trente. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 30 novembre 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant et complétant le décret du 25 novembre 1930 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique en Afrique occidentale française. (Nos 98 et 273, année 1950. — M. Antonini, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer et par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, relatif à l'emploi de la main-d'œuvre pénale en Afrique occidentale française. (Nos 78, année 1949, et 279, année 1950. — M. Michard-Pellissier, rapporteur, et n° 281, année 1950. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Scelles, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, réglementant dans les établissements français d'Océanie les loyers des locaux à usage d'habitation ou professionnel. (Nos 137 et 201, année 1950. — M. Antonini, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Jousselin, Catrice, Schock, Le Brun-Kéris et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à l'exécution du recensement agricole mondial dans les pays d'outre-mer. (Nos 188 et 283, année 1950. — M. Le Brun-Kéris, rapporteur.)

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du lundi 27 novembre 1950.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Boisdon, Bour (Alfred), Chekkal Daho, Jousselin, Junillon, Mlle Lafon, MM. Lombardo, Michard-Pellissier, Belabed, Randretsa, Simon (Paul).

Excusés. — MM. Boluix-Basset, Chassiot, Ibrahim, Morel, Nignan, Polycarpe, Sousatte, Thonn Ouk, Touré, Pialoux.

Suppléants. — MM. Lombardo (de M. Barbé), Djin Momar Gueye (de M. Bourgarel), Rosenfeld (de M. Ebédé), Antonini (de M. Girard), M. Lefaucheux (de M. Motais de Narbonne), M. Michard Pellissier (de M. Sassout Omar), Mlle Lafont (de M. Guy de Boysson).

Commission des affaires culturelles.

Séance du mardi 28 novembre 1950.

Présents. — MM. Ahmed Kotoko, Bégarra, Cianfarani, Coulon, Gervain, Griaule, Hazoumé, Jousselin, Lachenal, Mlle Lafon, M. Lechani, Mme Malroux, M. Raphaël-Leygues.

Absents. — Mlle Allemandi, MM. Bizot, Boubou Hama, Bouda, Princesse Yukanthor.

Excusés. — MM. Borrey, Voca.

Suppléants. — Mme Malroux (de M. Mademba), Mlle Lafon (de M. Odru), M. Hazoumé (de M. Paul Catrice), M. Jousselin (de M. Scelles), M. Lechani (de M. Sar Diavar), M. Coulon (de M. Kemadjou), M. Gervain (de M. de La Vasselais), M. Ahmed Kotoko (de M. Laurin), M. Griaule (de M. Bilavarn).

Commission d'instruction.

Séance du mardi 28 novembre 1950.

Présents. — MM. Abdesselam, Boluix-Basset, Bour (Alfred), Hazoumé, Lombardo, Odru, Rosenfeld, Savary, Simon (Paul).

Absents. — MM. Arnault, Diarra Tiemoko, Laurin, Léon (Robert), Michard-Pellissier, Monnet, Sousatte, Viniger.

Excusé. — M. Schock.

Suppléants. — MM. Rosenfeld (de M. Bégarra), Savary (de M. Bourgarel).

Convocation de commissions.

Rectificatif.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 29 novembre 1950, à dix heures trente, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, et non salle n° 120, comme il avait été précédemment indiqué (même ordre du jour).

Rectificatif.

La commission de politique générale se réunira le vendredi 1er décembre 1950, à seize heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, et non salle n° 116, comme il avait été précédemment indiqué (même ordre du jour).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, la société anonyme d'assurances L'Africaine, dont le siège social est à Paris, 47, rue de la Chaussée-d'Antin, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert de la totalité de son portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, à la société anonyme d'assurances Le Continent, dont le siège social est à la même adresse.

Un délai de trois mois, à compter de la publication du présent avis, est imparti aux créanciers des deux sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, sous pli recommandé, au ministère des finances et des affaires économiques (direction des assurances, 2e sous-direction, 4e bureau), 51, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de deux postes de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Deux postes de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale sont déclarés vacants.

Il est accordé aux intéressés un délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel*, pour adresser leur déclaration de candidature, accompagnée de l'exposé de leurs titres et travaux, au ministre de l'éducation nationale (services des bibliothèques de France), 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Toutefois, ce délai pourra être prolongé en ce qui concerne les candidats résidant hors du territoire métropolitain.

Secrétariat d'état a l'enseignement technique, a la jeunesse et aux sports

Avis relatif à l'ouverture pour 1950 de la session de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les épreuves de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, institué par le décret du 12 juin 1937, auront lieu à Paris le 15 décembre 1950.

Les candidats appelés à y prendre part seront avisés par lettre individuelle des lieux et heures où elles auront lieu.

INFORMATIONS

Restitutions anonymes au Trésor.

Il a été versé au titre de « Restitutions anonymes au Trésor » les sommes suivantes, dont il a été fait recette aux Produits divers :

1.000 F à la trésorerie générale de la Drôme, à Valence (versement effectué le 29 septembre 1950 à la caisse du receveur de l'enregistrement de Bourg-de-Péage).

2.265 F à la trésorerie générale d'Eure-et-Loir, à Chartres (récépissé n° 50425 du 26 octobre 1950).

970 F à la trésorerie générale en Sarre, à Sarrebrück (versement effectué le 20 octobre 1950).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE DES FAIENCERIES DE LONGWY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A LONGWY-BAS (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Registre du commerce: Briey B 270; Seine B 208130.

Obligations 5 0/0 1931.

15	(51)	400	(50)	817	(51)	1.197	(50)	1.669	(51)
44	(51)	407	(51)	824	(48)	1.200	(51)	1.687	(51)
49	(50)	442	(51)	836	(50)	1.213	(51)	1.688	(45)
51	(48)	459	(48)	845	(51)	1.215	(50)	1.700	(50)
57	(51)	464	(50)	853	(50)	1.277	(51)	1.703	(51)
80	(51)	466	(51)	872	(51)	1.281	(50)	1.714	(51)
101	(51)	476	(50)	883	(51)	1.307	(50)	1.730	(51)
108	(50)	488	(51)	901	(51)	1.311	(51)	1.733	(50)
128	(51)	529	(50)	920	(51)	1.318	(50)	1.755	(51)
140	(50)	550	(51)	924	(51)	1.334	(51)	1.765	(50)
145	(51)	557	(50)	938	(51)	1.358	(51)	1.767	(51)
164	(51)	560	(48)	961	(51)	1.372	(51)	1.782	(51)
166	(45)	579	(51)	966	(51)	1.391	(51)	1.787	(50)
175	(50)	591	(50)	968	(48)	1.448	(51)	1.816	(45)
193	(51)	602	(51)	977	(50)	1.493	(51)	1.866	(51)
207	(51)	609	(50)	983	(51)	1.522	(51)	1.889	(51)
210	(48)	666	(51)	1.018	(51)	1.540	(51)	1.901	(46)
243	(50)	694	(51)	1.038	(50)	1.549	(50)	1.902	(51)
249	(50)	707	(51)	1.042	(51)	1.552	(51)	1.912	(50)
256	(51)	723	(51)	1.056	(50)	1.563	(47)	1.920	(51)
268	(51)	728	(48)	1.064	(51)	1.573	(51)	1.927	(51)
295	(51)	742	(50)	1.081	(51)	1.588	(46)	1.936	(51)
310	(51)	755	(51)	1.122	(51)	1.594	(51)	1.949	(50)
323	(50)	763	(51)	1.141	(50)	1.649	(51)	1.961	(51)
337	(51)	791	(51)	1.155	(51)	1.661	(51)	1.977	(51)
355	(51)	800	(51)	1.172	(51)	1.666	(50)	1.994	(50)
383	(51)								

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année du remboursement.

Les remboursements ont lieu le 15 janvier de chaque année à 1.000 F.

Le tirage concernant l'amortissement 1951 a été effectué le 2 novembre 1950 (83 obligations). La société, usant de la faculté qui lui est réservée, a procédé au rachat des 13 obligations formant le solde de cet amortissement.

UNION SUCRIERE DE L'AISNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 320 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 15, RUE DU LOUVRE, A PARIS

R. C.: Seine n° 204311.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 de 2.000 F.

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres à amortir au 15 février 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des titres sortis aux tirage antérieurs et non encore présentés au remboursement.

10771 à 10778

L'amortissement des années 1944, 1946 à 1950 a été couvert par rachats en Bourse.

SOCIETE DES ACIERIES DE LONGWY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 868.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 103, RUE LA BOÉTIE, PARIS

R. C.: Seine n° 283138 B.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F sont informés que les obligations correspondant au huitième amortissement (15 février 1951) ont été rachetées en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Les précédents amortissements ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

SOCIETE DES ACIERIES DE LONGWY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 868.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 103, RUE LA BOÉTIE, PARIS

R. C.: Seine n° 283138 B.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1946 de 10.000 F sont informés que les obligations correspondant au cinquième amortissement (1er janvier 1951) ont été rachetées en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Les précédents amortissements ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

SOCIETE D'HABITATIONS POPULAIRES

Le Toit familial de Roubaix-Tourcoing et environs.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 16, RUE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, ROUBAIX (NORD)

(Approuvée par arrêté ministériel du 14 novembre 1947.)

Premier amortissement.

Suivant faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse des 150 obligations de 10.000 F nominal 6,75 0/0 1949, dont l'amortissement était prévu le 1er décembre 1950.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 5 février* 1950.)

TEXTILES ARTIFICIELS DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17.696.150 F

SIÈGE SOCIAL: NEUVILLE-SUR-SAONE (RHÔNE)

R. C.: Lyon B 7355.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 127 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le septième amortissement est prévu pour le 15 décembre 1950.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en novembre 1950.

Liste des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties en 1945 et non encore remboursées.

2.171 à 2.174.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945

DE LA

société Nord-Lumière.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émision 1945) de la société Nord-Lumière, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mars 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

NOTA. — Les amortissements antérieurs ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas d'obligations amorties restant à rembourser.

Injection Rapide et Conservation des Bois

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE ANONYME AU CAPITAL DE 26.125.000 F

SIÈGE SOCIAL: 11, AVENUE PAUL-ADAM, PARIS (17e)

R. C.: Paris 243003 B; Oran 14064.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 novembre 1950, p. 11204, 1re colonne:

Au lieu de: « Injection radie et conservation des bois », lire: « Injection rapide et conservation des bois ».

Dans la liste des numéros des obligations 4,25 0/0, exercice 1946, au lieu de: « 2.005 (1950) et 2.009 (1951) », lire: « 2.105 (1950) et 2.109 (1951) ».

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par arrêt en date du 10 octobre 1950, la chambre civique de la cour de justice de Lyon a débouté de son opposition à l'arrêt par défaut prononcé le 24 janvier 1946 par la chambre civique de la cours de justice de l'Allier, le nommé Perche (Albert-Antoine), né le 14 août 1897 à Thizy (Rhône), gérant commercial, demeurant à Paris, 123, rue de Rennes, qui avait été condamné pour indignité nationale à la dégradation nationale, à l'interdiction de résidence dans le département de l'Allier et à la confiscation de ses biens.

Ledit arrêt prononcé par défaut et régulièrement signifié.

Pour extrait conforme délivré en exécution de l'article 19 de la loi du 21 mars 1947.

SEQUESTRES

Par ordonnace en date du 13 novembre 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts précisés sis à Seltz (Bas-Rhin), appartenant à la Baugesellschaft Weber, à Karlsruhe (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 octobre 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Derk von Remerten, née Muller (Marie), de nationalité allemande, domiciliée à Nordhorn, près Bendheim (Westphalie), Linienstrasse (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 octobre 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la Nassauische Landesbank, Bad-Ems (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 octobre 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Hoffmann (Oscar-Edmond), de nationalité allemande, ayant demeuré à Wissembourg (Bas-Rhin), domicilié à Mannheim (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 octobre 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme veuve Albert Rieth, née Berthe Fischbach, de nationalité allemande, domiciliée à Stuttgart (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 octobre 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Glascow (Lina), née Scherer, de nationalité allemande, domiciliée à Osnabruck (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 octobre 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Daniel (Frédéric), de nationalité allemande, ayant demeuré à Bischwiller (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Mme Muller, née Erna Trizinsky, demeurant à Thionville, 6, rue Brûlée, représentée par Me Walter, avocat à Thionville, actionne son époux, M. Jules Muller, actuellement sans domicile ni résidence connus, pour excès, sévices et injures graves, et requiert de prononcer le divorce et de le condamner aux dépens.

Mme Muller (Erna) assigne M. Muller (Jules) aux débats oraux qui auront lieu le 29 janvier 1951, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Greffe du tribunal de première instance.

Thionville, le 22 novembre 1950.

Le greffier du tribunal de première instance.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère de la guerre.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

ADJUDICATION PUBLIQUE

le mercredi 13 décembre 1950, à neuf heures, à l'intendance des subsistances de Metz, caserne Ney (tél. 20.40, poste 35).

Fourniture de mille cent soixante-dix quintaux métriques de sucre raffiné en morceaux, répartie en douze lots, à livrer à divers établissements des subsistances de la 6e région militaire.

Pour tous renseignements complémentaires consulter les affiches et prendre connaissance:

1° Des cahiers des charges regissant la fourniture à l'intendance ou à la gestion des subsistances la plus proche;

2° Des instructions spéciales relatives à la détermination des prix; au modèle de soumission; aux délais de livraison; aux destinations des lots, à l'intendance des subsistances de Metz, caserne Ney (téléphone 20.40, poste 35).

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Dobniewski (Marian), né le 9 juillet 1926 à Ciemirow (Pologne), demeurant 26, route de Digoin, à Gueugnon (Saône-et-Loire), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de changer son nom patronymique en celui de Drobet.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

29 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Toul. **Association Saint-Etienne d'Arnaville.** But: créer et entretenir des œuvres d'éducation populaire, morale, sociale, physique, intellectuelle, religieuse et des œuvres d'assistance. Siège social: 109, Grand'Rue, Arnaville.

3 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association amicale des anciens du groupe sanitaire divisionnaire 41** transfère son siège social du café Richard, 55, avenue de Clichy, Paris, au 2, avenue Victoire-Heurtault, Colombes.

3 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Bibliothèque pédagogique des instituteurs et institutrices publics de la circonscription d'Enghien-les-Bains.** But: achat et prêt de livres destinés à la culture générale et pédagogique des maîtres. Siège social: école publique de garçons, Enghien-les-Bains.

6 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société de chasse de la Lihue.** But: chasse en commun. Siège social: ferme de la Ferté, à Camblain-Châtelain.

9 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des locataires et propriétaires occupants des I. S. A. I. Faidherbe.** But: défense des intérêts communs des locataires et propriétaires occupants des I. S. A. I. Faidherbe. Siège social: groupe Faidherbe (bâtiment 2), Amiens.

9 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Union des intérêts commerciaux de Seine-et-Marne.** But: étude de toutes les questions juridiques, fiscales, d'assurances et de prévoyance et, en général, gestion et mise en œuvre de tous offices de caractère non commercial destinés à permettre la sauvegarde des intérêts professionnels ou privés des adhérents. Siège social: 4, boulevard Victor-Hugo, Melun.

10 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association Saint-Exuper.** But: contribuer au développement de l'instruction en toute matière et de l'éducation sous ses diverses formes et, à cet effet, créer et entretenir toutes œuvres et services répondant à une telle fin. Siège social: au presbytère, bourg de Dinéault.

13 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association amicale du personnel de la Compagnie des tramways électriques de Cherbourg.** But: entretenir des relations amicales et resserrer les liens de solidarité entre ses membres; travailler à la défense des améliorations morales et matérielles de ceux-ci; allouer des secours aux membres actifs en cas d'extrême nécessité et procéder à l'organisation d'un arbre de Noël ainsi que d'une sortie éventuelle à l'occasion du 1er mai. Siège social: 1, rue Gambetta, Tourlaville.

14 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association amicale des originaires et amis de Saint-Léger-de-Peyre.** But: créer des liens d'amitié entre les sociétaires et organisation de fêtes en faveur d'œuvres locales de bienfaisance. Siège social: mairie de Saint-Léger-de-Peyre.

15 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Cercle des échecs de Vichy.** But: propagation du jeu d'échecs de Vichy. Siège social: café Terminus, place de la Gare, Vichy.

15 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **L'Etrier ledonien,** société hippique rurale. But: s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval, notamment développer la traction hippomobile, faire renaître le goût de l'équitation, former des cavaliers et des conducteurs. Siège social: bureau du tourisme, 2, avenue Aristide-Briand, Lons-le-Saunier.

15 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Ailes septimaniennes.** But: développement des sports aériens. Siège social: café Nathalis, 4, boulevard Frédéric-Mistral, Narbonne.

16 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Toul. **Association des maisons familiales de Ménil-la-Tour.** But: éducation, apprentissage agricole et ménager. Siège social: maison familiale, Ménil-la-Tour.

17 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association amicale des anciens élèves du pensionnat Saint-Joseph de la Souterraine.** But: grouper les anciens élèves du pensionnat Saint-Joseph de la Souterraine, dans le but de leur venir en aide, et soutenir moralement et matériellement leur ancienne école. Siège social: pensionnat Saint-Joseph, la Souterraine.

18 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Avenir sportif campsanais.** But: pratique du football et éducation physique. Siège social: mairie de Campsas.

18 novembre 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Amicale bouliste de la Charité.** But: boules. Siège social: 13, rue Deudon, Nice.

18 novembre 1950. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Education populaire de Verson.** But: favoriser toutes les œuvres d'éducation populaire. Siège social: chez M. Guesdon, rue Richauvin, Verson.

18 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Fédération des sociétés spéléologiques du Vaucluse.** But: entr'aide et développement de la spéléologie. Siège social: muséum Requien, 67, rue Joseph-Vernet, Avignon.

20 novembre 1950. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Amicale des anciens chasseurs à pied, alpins, cyclistes portés et aéroportés d'Eure-et-Loir.** Modifications statutaires et changement de titre de l'Amicale des anciens chasseurs à pied. Siège social: 12, rue Saint-Thomas, Chartres.

20 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **La Construction en Seine-Inférieure.** But: promouvoir un mouvement d'intérêt en faveur de la construction en Seine-Inférieure. Siège social: préfecture de la Seine-Inférieure.

20 novembre 1950. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association d'éducation populaire de la paroisse Saint-Maurice du Beugnon.** But: soutenir et gérer l'école libre; lui procurer les ressources nécessaires par toutes les initiatives de générosité catholiques. Siège social: école libre du Beugnon.

20 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Société nantaise des amis des oiseaux.** But: grouper les éleveurs amateurs d'oiseaux de cage et de volière. Siège social: café des Tramways, place Zola, Nantes.

20 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association d'éducation populaire de Lestrem.** But: soutien et gestion des écoles Saint-Joseph et Saint-Paul de Lestrem. Siège social: place de l'Eglise, Lestrem.

21 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **La Provinoise.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: café Rucquois-Renau, rue Jules-Guesde, Provin.

21 novembre 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association dite **Groupement des jeunes travailleurs givordins.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 10, rue Varissan, Givors.

21 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Cercle des étudiants de Tarn-et-Garonne.** But: réunir les étudiants et maintenir parmi eux de bonnes et durables relations d'amitié. Siège social: café Raymond, place de la Préfecture, Montauban.

21 novembre 1950. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Amicale tourangelle de musiciens.** But: grouper des musiciens et maintenir entre eux des liens solides de franche et durable camaraderie. Siège social: café Saint-Maurice, 43, rue Lavoisier, Tours.

22 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Fédération départementale des unions commerciales, industrielles et artisanales du département de la Vienne.** But: coordonner l'action des groupements qui la composent et faire tout ce qui sera propre à favoriser la prospérité de leurs ressortissants ou faciliter la défense de leurs intérêts. Siège social: chambre de commerce, 35, rue du Marché, Poitiers.

23 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **Les Ailes d'acier.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: café Loraine, 264, rue du Général-Leclerc, Saint-André-lez-Lille.

23 novembre 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association amicale des anciens élèves de l'école Saint-François-de-Paule.** But: société amicale. Siège social: école Saint-François-de-Paule, Nice.

23 novembre 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Société des pêcheurs de la Haute-Vésubie.** But: répression du braconnage, protection des rivières, alevinage. Siège social: mairie de Saint-Martin-Vésubie.

(Loi du 21 mars 1884.)

26 mai 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine. **Syndicat national des médecins français spécialistes des maladies du système nerveux (neuro-psychiatres, neuro-chirurgiens et électroencéphalographistes).** But: étude des questions professionnelles. Siège social: 1, avenue Emile-Deschanel, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.